

Relevé des AVIS

Séance plénière du **13/11/2018**



sommaire

Propos du président 3

Avis et déclarations

Orientations budgétaires pour 2019	5
Présentation du rapport de développement durable 2017-2018	14
Contrats de territoires 2018-2020	16
Avis sur le projet de Schéma départemental d'amélioration, de l'accessibilité des services au public (SDAASP) de la Nièvre	18
Avenant n° 2 CPER Bourgogne et CPER Franche-Comté	20
Rapport de situation 2018 - Égalité Femmes/Hommes	23

Projet de parc national des forêts 26

Diaporama de présentation du projet de Parc national Champagne et Bourgogne par Hervé Parmentier et Jean-Claude Amizet, responsables du CIP des forêts de Champagne et Bourgogne	27
Déclarations	56

Échos dans les médias 57



propos du président

Mes chers collègues,
Nous sommes réunis pour examiner les avis préparés par les commissions thématiques sur les rapports que soumet le Conseil régional à notre assemblée.

Parce que nos rendez-vous en formation plénière constituent aussi des temps privilégiés pour bénéficier d'informations précieuses pour nos travaux, nous accueillerons également les intervenants suivants :

- Hervé Parmentier et Jean-Claude Amizet, président du Conseil économique, social et culturel du GIP du **Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne**,

- Éric Houlley, vice-président du Conseil régional, sur le **SRADDET** afin que le CESER renouvelé dispose des informations les plus complètes et les plus actualisées sur les modalités de son élaboration.

Je vous propose une organisation adaptée aux disponibilités de nos intervenants. Comme vous l'exprimez fréquemment, les relations et les échanges avec les représentants de l'Exécutif sont toujours très appréciés, tout comme la qualité du travail effectué par les services et leur attention à nos sollicitations.

Par conséquent, nous débiterons cette réunion par la présentation de l'avis préparé par la commission Finances-Europe sur les orientations budgétaires, en présence du vice-président Michel Neugnot que je remercie à nouveau pour sa disponibilité.

Puis nous accueillerons les représentants du Parc national pour une présentation et des échanges avec l'assemblée.

En fonction du temps disponible, nous continuerons l'examen des avis sur les rapports de l'Exécutif ou bien nous nous interromprons pour la pause déjeuner.

En tout état de cause, c'est à 14h que nous accueillerons Éric Houlley.

Avant de laisser la parole à Vincent Delatte, rapporteur, un mot sur l'état d'avancement des réflexions en commission sur **les futures autosaisines**.

Après le travail dense d'acculturation de l'assemblée sur la collectivité régionale et ses politiques, le temps de maturation du projet dont notre CESER a souhaité se doter et qu'il a adopté à l'unanimité lors de notre précédente plénière, le temps est venu d'engager les autosaisines. Elles s'inscrivent tout naturellement dans le cadre de notre projet.

Ainsi, le Bureau de notre assemblée, réuni vendredi dernier, a examiné et approuvé les propositions des commissions Cadre de vie-société, Économie-Emploi et Territoires-environnement.

D'autres sujets, en provenance des autres commissions, seront à étudier lors des Bureaux suivants.

En tout état de cause, il m'apparaît indispensable de prendre le temps nécessaire à la définition des sujets, tout d'abord dans la note d'opportunité destinée à mettre en avant la valeur ajoutée de notre CESER, puis dans la rédaction du cahier des charges qui guidera tout le temps de la production, selon des modalités de méthode et de calendrier rigoureuses.

Enfin, pour terminer ce propos introductif, je vous informe que notre Bureau se réunira toute la journée le 18 janvier prochain **afin d'approfondir les conditions d'une approche transversale des dossiers** qui nous sont soumis ou que nous décidons de travailler.

Cette transversalité, nous l'avons mise en avant, elle figure en bonne place dans notre projet. Elle requiert de notre part une analyse fine afin d'être prise en compte efficacement dans nos travaux. Mais pour l'heure, place aux avis préparés et j'appelle au pupitre notre collègue Vincent Delatte.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'orientations budgétaires 2019 permet de présenter :

- Les principales **actions réalisées** depuis 2016 par la Région en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, d'environnement, de solidarité et de fraternité.
- Les principales **orientations pour 2019** concernant :
 - La poursuite et le renforcement des actions en faveur d'une région forte, solidaire et écologique, en prenant en compte les ruptures induites par le changement climatique et la révolution numérique.
 - Le maintien des engagements en faveur du pouvoir d'achat et de l'emploi.
 - Le renforcement des solidarités.
 - L'amplification de l'action régionale en faveur d'un modèle de développement plus durable.
- Un état d'avancement de la **stratégie de mandat 2016/2021** et des choix visant à en renforcer certains de ses 33 engagements.

Les orientations budgétaires 2019 de la Région s'inscrivent dans un **contexte socio-économique** notamment marqué par une incertitude sur les perspectives de croissance au niveau international, avec une reprise économique attendue en 2019 mais qui pourrait être plus faible qu'escomptée.

La stratégie budgétaire 2019 et la projection pluriannuelle se placent dans la continuité de la stratégie financière de la Région, avec la volonté de préserver le niveau d'épargne et d'accroître l'investissement. Pour ce faire, l'Exécutif régional entend "poursuivre impérativement ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, à périmètre constant".

En 2019, les **recettes de fonctionnement** de la Région évolueraient d'environ + 0,5% à 0,7% (hors fonds européens, réforme apprentissage et PIC).

En matière de **dépenses de fonctionnement**, la trajectoire financière est encadrée par le contrat financier signé avec l'État en juin 2018, qui prévoit une limitation de ces dépenses à +1,2 % par an en 2018, 2019 et 2020.

Avis du CESER

En premier lieu, les conseillers souhaitent faire part de leur satisfaction quant à la présentation des orientations budgétaires 2019 par le premier vice-président du Conseil régional, le 31 octobre à Dijon. Cette session d'information préalable à la tenue des commissions thématiques du CESER permet aux conseillers d'avoir une vision transversale de l'action de la Région.

De nouvelles orientations affirmées en matière de développement durable et de territorialisation de l'action régionale

Le CESER note la volonté d'**exemplarité en matière de développement durable**, notamment par l'ajout d'un 34^e engagement à la stratégie de mandat 2016/2021. Ce nouvel engagement serait consacré par la mise en place d'une notation extra-financière, visant à évaluer l'atteinte des objectifs de la Région en faveur du développement durable dans ses trois composantes (environnementale, économique et sociale).

Il approuve également le changement de pratique visant à **généraliser l'éco-conditionnalité** dans l'attribution d'aides régionales, comme le CESER l'avait préconisé dans de nombreux avis. L'instauration de l'éco-conditionnalité dans l'attribution d'aides constitue un élément fondamental de progrès pour le CESER, qui note cependant que cette éco-conditionnalité ne doit pas devenir un élément de contrainte supplémentaire - notamment administrative - limitant les initiatives locales.

Le CESER souligne avec beaucoup d'intérêt la nouvelle démarche envisagée en matière de **différenciation territoriale pour le milieu rural**. Le projet de révision constitutionnelle propose d'ouvrir un tel droit à la différenciation, notamment pour que les collectivités locales puissent tenir compte des spécificités et des enjeux qui leur sont propres. En Bourgogne-Franche-Comté, une telle démarche permettrait de davantage prendre en considération la diversité des territoires, dans une logique de subsidiarité. Dans son avis "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?" (octobre 2017), le CESER avait traité cette problématique de différenciation, en formulant plusieurs préconisations dans son axe intitulé "Des politiques territoriales adaptées aux spécificités locales".

Le CESER considère que cette démarche de différenciation doit concourir à favoriser **l'équité** entre les territoires, d'autant que les territoires ruraux rencontrent souvent plus de difficultés pour mobiliser **l'ingénierie** qui serait nécessaire pour développer leurs projets.

Cette volonté de se rapprocher encore davantage des territoires passe également par le **nouveau projet de territorialisation des services**, qui pourrait se matérialiser en 2019 par l'installation d'une antenne de la Région dans les villes où sont basées les équipes transports transférées par la loi NOTRe (Auxerre, Belfort, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, Vesoul). La Région indique que ces six "points d'accroche" permettraient d'envisager un territoire d'intervention infrarégional, généralement départemental, mais **modulable** selon les politiques publiques.

Le CESER note que le rapport d'orientations budgétaires 2019 fait référence à de nombreuses actions à l'attention des **jeunes**, notamment celles visant à renforcer leur participation sur deux sujets : le lycée de demain et la qualité de service des transports scolaires. Le dialogue avec la jeunesse est un sujet prioritaire pour le CESER depuis de nombreuses années, ayant donné lieu à la production de plusieurs autosaisines et ayant fait l'objet d'une démarche originale intitulée "le CESER des lycéens" en avril 2017. Il informe la Région qu'il compte engager une **autosaisine pour instaurer un dialogue structuré avec la jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté**. La finalité de cette réflexion sera de donner aux jeunes les outils pour renforcer leur citoyenneté et leur participation active aux décisions politiques qui les concernent.

Des points de vigilance et des interrogations

Le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur les deux dossiers suivants :

- la coopération transfrontalière,
- le lycée de demain.

En matière de coopération transfrontalière, le CESER considère que les informations données dans le rapport d'OB sont incomplètes (cf. engagement n° 17 de la stratégie de mandat) :

- Il n'est pas mentionné la mise en place d'un fonds de soutien aux petits projets et/ou sa pérennisation en parallèle des informations autour du dispositif Interreg (information cependant présente sur le site de la CTJ).
- Il manque une référence plus explicite à la manière de porter le projet "Arcjurassien.fr". Notamment, le manque de visibilité de "Arc jurassien.fr" sur internet est flagrant par rapport à son pendant suisse... (site en tant que tel, renvoi explicite depuis le site de la CTJ alors que le renvoi pour arcjurassien.fr n'existe pas, il est remplacé par deux liens génériques vers le CRBFC et la Préfecture de région).

Le CESER s'interroge sur les moyens prévus pour faire exister cette structure qui en l'état a peu de chances d'être considérée à sa juste valeur par les partenaires français. Il est mentionné sur le site du Conseil régional - à la page "Suisse voisine" - que cette structure a pour objectif de "*permettre aux territoires côté français de se réunir régulièrement pour débattre et émettre des propositions qui sont ensuite remontées à l'échelle de la CTJ*". Le déséquilibre avec la partie suisse est absolument flagrant avec pour risque de péjorer la mise en œuvre française de la stratégie de la CTJ publiée en 2016.

Le deuxième point de vigilance concerne **le lycée de demain. Le CESER s'interroge sur l'engagement de la Région pour financer l'investissement en équipements pédagogiques, notamment dans les lycées professionnels.** Il sera vigilant sur ce sujet lors de l'examen du BP 2019.

Par ailleurs, le CESER avait relevé **une différence d'objectifs chiffrés relatifs aux produits agricoles locaux utilisés pour la restauration collective :**

- D'une part, le rapport d'OB indique que "la Région s'est fixée comme objectif, qu'à l'horizon 2021, 50 % des produits utilisés dans les restaurants scolaires des lycées bourguignons-francs-comtois soient issus de filières agricoles locales. Parmi ces denrées locales, 20 % devront, en outre, provenir de productions agrobiologiques".

- D'autre part, le plan régional de développement agricole (PRDA) formule l'objectif "de parvenir d'ici 2020 à l'intégration de 70 % de produits d'origine locale dont 20 % de produits bio dans la restauration collective des lycées pour les produits qui le permettent."

Après avoir obtenu des compléments d'information, **le CESER a bien noté que l'objectif à retenir était de 50 %.** Il abordera cette question dans le cadre d'une autosaisine que la commission Économie-Emploi va mener sur l'alimentation locale et bio dans la restauration collective.

Une trajectoire d'investissement confirmée, mais à surveiller

Le CESER relève **l'évolution notoire des dépenses d'investissement sur les exercices 2019, 2020 et 2021,** faisant suite à l'actualisation des travaux de prospective budgétaire dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires. Cette prospective prévoit en effet les éléments suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement (hors dette)	406 M€	490 M€	580 M€	600 M€	555 M€
Épargne brute	221 M€	216 M€	198 M€	198 M€	200 M€
Taux épargne brute (hors PIC)	17,8 %	17,7 %	17,1 %	17,0 %	17,0 %
Recours à l'emprunt	80 M€	130 M€	233 M€	265 M€	233 M€
Capacité de désendettement	3 ans	3,7 ans	4,9 ans	5,8 ans	6,5 ans
Encours de dette	658 M€	751 M€	937 M€	1 137 M€	1 296 M€

Le CESER note que cette programmation pluriannuelle tient compte des investissements dans les lycées, dans les contrats de territoires, ainsi que des dépenses "non pérennes" pour les infrastructures numériques et le renouvellement du matériel ferroviaire. Le pic d'investissement est ainsi attendu pour 2020/2021, et, à compter de 2022, le niveau d'investissement devrait être moins élevé. Ces investissements seraient financés par :

- l'autofinancement (épargne brute), qui devrait être relativement stable en 2019 puis en diminution en 2020/2021,
- l'emprunt, qui passerait de 80 M€ (2018) à 265 M€ (2021),
- d'éventuels nouveaux outils de financement adaptés à la stratégie d'investissement.

Globalement, l'évolution des investissements correspond aux souhaits précédemment émis par le CESER dans ses avis budgétaires, qui engageait la collectivité à davantage investir pour développer l'activité économique. **Le CESER tient néanmoins à souligner plusieurs points de vigilance concernant la trajectoire financière de la collectivité :**

- **L'évolution envisagée de la capacité de désendettement,** qui passerait de 3 à 6,5 années entre 2018 et 2022, avoisinant ainsi un seuil à surveiller (8 ans), seuil au-delà duquel la situation financière de la Région pourrait fortement se dégrader.

- **La baisse du taux d'épargne brute,** qui évoluerait de 19,3 % (compte administratif 2017) à 17 % (projection 2022). Il est à noter ici les fortes incertitudes (réforme de l'apprentissage + PIC) qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement ; ceci pourrait avoir un impact négatif sur l'épargne brute, et obliger la collectivité à emprunter davantage (dégradant ainsi sa capacité de désendettement).

- Concernant les nouveaux outils qui pourraient être mis en place pour financer certains investissements, **le CESER est particulièrement réservé sur les emprunts de très longues durées (40 voire 50 ans) :**

- Ces emprunts doivent être envisagés avec la plus grande prudence dans le sens où ils obéreront les capacités d'action de la collectivité régionale sur le très long terme.
- Le recours à ce type d'emprunt doit faire l'objet d'études préalables particulièrement approfondies, allant au-delà des aspects strictement financiers. Comme le CESER avait pu le souligner dans son avis "Repenser la dépense publique locale" (novembre 2017), les stratégies d'investissement des collectivités doivent nécessairement tenir compte des diverses évolutions sociétales et techniques, l'action publique étant confrontée à une double nécessité : pouvoir adapter ses modalités d'intervention à des besoins sociétaux particulièrement évolutifs et diversifiés, tout en assurant la soutenabilité des finances publiques. Dans cet avis, le CESER posait par exemple la question de savoir comment concevoir une politique de transport public lorsque le numérique et l'économie collaborative génèrent des pratiques de plus en plus autonomes, chaque individu devenant potentiellement acteur de l'offre comme de la demande de transport. Sur quels critères de choix se baser aujourd'hui pour tenter d'imaginer les mobilités de demain ?

Le CESER approuve les modalités de gestion active de la dette, la Région prévoyant notamment de rééquilibrer la structure de la dette actuellement tournée majoritairement vers les taux variables. Cette gestion prudentielle doit en effet permettre d'anticiper une éventuelle remontée des taux directeurs de la BCE en 2019.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 8 abstentions (CGT).

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Pour la CFDT, les orientations budgétaires présentées par le Conseil régional ouvrent des pistes de travail éminemment politiques. La CFDT approuve l'engagement d'exemplarité en termes de développement durable débouchant sur une démarche de notation extra financière et l'éco-conditionnalité.

Dans cette intervention, **la CFDT se centrera seulement sur les axes de travail qui concernent l'approche des territoires.** Ainsi sont proposés la différenciation territoriale, la territorialisation des services et l'ingénierie d'accompagnement des projets.

La CFDT est d'accord avec ces choix. Il s'agit de véritables évolutions qui doivent être pensées. Elles doivent s'inscrire dans cette volonté résumée dans le rapport : *"Nous continuerons de nous appuyer sur la société civile et sur les citoyens pour faire évoluer les politiques publiques. La décentralisation n'est pas qu'une démarche technique"*.

La différenciation territoriale doit permettre plus d'équité entre les territoires en prenant en compte leurs spécificités. Ce ne sont pas les moyens mis en œuvre qui doivent être égaux mais bien les résultats. Cela nécessite aussi de sortir des clichés. Les acteurs des territoires, c'est-à-dire la société civile organisée et les élus des autres collectivités (mais pas seulement !) doivent pouvoir faire des diagnostics partagés pour construire des projets adaptés. L'avis du CESER cite les territoires ruraux mais rappelons qu'ils n'ont pas l'exclusivité des difficultés. De larges secteurs urbains accueillent majoritairement, plus des 2/3, des populations pauvres par exemple.

Mais il sera nécessaire que le Conseil régional trouve sa place stratégique pour organiser les coopérations interterritoriales comme le CESER l'affirmait dans son avis lors de la dernière session plénière. Le Conseil régional doit trouver sa place, mais les autres collectivités ne peuvent lui reprocher ce manque et en même temps refuser de s'inscrire dans ce travail.

Dans ce contexte, **la territorialisation des services** peut être un moyen de repérer, d'accompagner les projets des territoires. Mais cette territorialisation sous toutes ses formes, y compris numérique, ne doit pas être considérée comme une forme descendante d'application de décisions préparées au niveau central. Le jacobinisme régional peut aussi exister.

Cette territorialisation ne peut se limiter à la dimension départementale surtout si ces guichets se trouvent dans le chef-lieu laissant de vastes espaces sans accès aux services. Ce doit être des maisons de services publiques qui soient des centres de rencontre des acteurs territoriaux, des lieux de ressources, des moyens d'accès aux services publics pour les citoyens, par exemple pour les transports, pour les moyens pour les transitions professionnelles, et ceci par l'accès direct aux guichets ou par numérique.

Enfin, ces mesures n'auront d'intérêt que si elles sont simultanées à la mise en place **d'une ingénierie d'accompagnement des projets**. C'est ce qui permettra de passer d'une Région qui administre à une Région qui accompagne comme s'y engageait madame la présidente, et comme le CESER le demande.

Ces choix ne sont pas faciles. Ce sont des évolutions profondes qui doivent être conduites dans la durée. Le choix politique, la volonté d'avancer doivent primer sur la tuyauterie qui accompagnera cette réforme. C'est une manière de faire évoluer l'action publique comme le CESER le proposait dans son avis sur "L'innovation démocratique".

Enfin, notre CESER doit participer à cette évolution et se saisir de ce que pourraient être ces nouvelles pratiques dans les territoires. C'est d'ailleurs une grande partie du contenu du projet de notre assemblée.

Déclaration de Daniel François, au nom de la CGT

La CGT émet des réserves sur plusieurs aspects des orientations budgétaires pour 2019.

1- L'augmentation du budget de fonctionnement est à moins de 1%, c'est-à-dire en deçà des 1,2% permis désormais par le contrat passé avec l'État. Donc au regard de l'inflation, cela aboutira en fait à une baisse nette de 0,5 à 1% des dépenses de fonctionnement.

Cette diminution nette du budget de fonctionnement est une véritable politique d'austérité et nous craignons qu'elle impacte la gestion des ressources humaines et vienne détériorer le dialogue social.

2- L'augmentation sensible du budget d'investissement de la Région maintient l'endettement dans des proportions raisonnables.

Cependant, nous regrettons qu'une partie de ces investissements vienne uniquement compenser le désengagement de l'État. La RCEA en est un exemple.

3- Le droit à la différenciation : Ces quelques mots se sont glissés dans les orientations budgétaires. La CGT sera attentive sur ce sujet. À notre avis, il y a une distinction à faire entre une reconnaissance de la diversité des territoires, et une différenciation telle que le gouvernement l'entend qui pourrait permettre de traiter différemment les citoyens et les salariés. Sur ce sujet qui pourrait fortement impacter les politiques publiques, le CESER aura besoin d'être informé et consulté suffisamment en amont.

Enfin, la CGT interpelle le Conseil régional à propos de l'engagement n° 12 des orientations budgétaires "Former plus et mieux les demandeurs d'emploi".

Si cet engagement peut paraître satisfaisant à sa lecture, les deux dernières réformes de la formation professionnelle, et notamment celle du 5 septembre 2018 "Liberté de choisir son avenir professionnel", qui va s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2019, vont encore dégrader la situation, tant des salariés que des demandeurs d'emplois.

De plus, les récentes annonces de suppressions d'emplois à l'AFPA, qui depuis longtemps était le "moteur" de la formation professionnelle, nous inquiètent : 1 500 à 2 000 emplois seront supprimés nationalement. La répercussion sur notre région sera de 60 à 80 emplois. Le seul site AFPA existant dans la Nièvre va fermer ses portes et 3 autres sites (Quétigny, Le Creusot, Grand Charmont) seront également fermés. En 10 ans, l'activité de l'AFPA en Bourgogne-Franche-Comté est déjà passée de 27 millions à environ 10 millions d'euros. Les chiffres parlent, cette dégradation est difficile à comprendre, et pourtant la volonté malheureusement affichée par les pouvoirs publics est de continuer cette casse de l'AFPA.

L'urgence véritable est de répondre à la question politique précise : quelle AFPA veut-on et pour quoi faire dans notre région ? Notre région est confrontée à des enjeux économiques cruciaux :

- la réindustrialisation, la production locale,
- le développement durable,
- un aménagement du territoire garant d'un développement équilibré des territoires,
- des transitions écologiques, énergétiques, numériques,
- la transformation du travail et des métiers,
- les métiers émergents ou rares.

Répondre à ces défis nécessite des choix politiques d'envergure : le Conseil régional dispose encore avec l'AFPA d'un bras armé au sein du SPRF qui a fait la démonstration depuis 70 ans de son efficacité sociale. Nous appelons l'Exécutif à agir pour maintenir et renforcer l'activité de l'AFPA en région.

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Sébastien Galmiche, au nom de la CGT/FO

Hausse des tarifs des carburants !!!

Force Ouvrière s'indigne devant la politique menée par le gouvernement au nom de la transition énergétique. Dans cette affaire nous avons le sentiment, comme une majorité de Français, qu'il s'agit d'une grosse ficelle pour augmenter les taxes. Passer à la voiture électrique, développer de nouvelles énergies pour la protection de l'environnement, ça se prépare. Augmenter le prix des carburants, pour inciter les citoyens à renouveler leurs véhicules, revoir leurs modes de déplacements, inquiète beaucoup et pose de nombreuses questions.

Il y a une injustice criante. Les taxes frappent de la même façon les plus riches et les plus pauvres : ces derniers sont donc proportionnellement plus taxés. C'est une injustice flagrante entre ruraux et urbains, les premiers n'ayant d'autre choix que celui d'utiliser leurs véhicules pour leur travail.

Nous ne prendrons qu'un exemple, celui des salariés occupant un emploi précaire, comme les intérimaires. Ils sont de plus en plus nombreux et résident en grand nombre dans les territoires ruraux, souvent à plusieurs dizaines de kilomètres de leur travail. Leur pouvoir d'achat est, et sera fortement impacté. Ne risque-t-on pas ainsi de les éloigner de l'emploi ?

Ces salariés se poseront la question du gain avant d'aller travailler à plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres aller/retour et une facture de carburant qui amputera un salaire réduit au minimum.

Déjà, des mouvements sont annoncés comme celui du 17 novembre. Souvent confus et très certainement dangereux, avec des tentatives de récupération politique, ils reflètent un vif mécontentement de l'ensemble de la population pour cette mesure de taxation massive, qui est ressentie comme une véritable injustice.

Pour FO, une seule issue pour le gouvernement : cesser immédiatement cette politique de taxation, et s'engager dans une politique qui permettrait une plus juste répartition des richesses produites.

Les salariés subissent de plein fouet la hausse du gaz, du fuel, de l'eau, de l'électricité, du carburant... Tous les produits de première nécessité !

Pire encore : ces hausses vont se répercuter inévitablement sur la vie quotidienne de chaque citoyen en créant un véritable effet inflationniste sur l'ensemble des prix à la consommation. La seule chose qui n'augmente pas ce sont les salaires. Les hausses par contre, au prétexte de transition énergétique, c'est tout de suite. Encore une fois ce sont les plus fragiles, les plus précaires, qui en pâtiront pendant toutes ces années car ils ne pourront jamais se doter des véhicules "nouvelle génération".

Tout ça mettra en danger la consommation, et risque d'amener une récession économique sévère.

À l'occasion des débats budgétaires des Régions, le Président de la République suggère une participation de celles-ci, afin d'aider les plus fragiles. Mais sous quelle forme ? Un "chèque-carburant" ? À FO, nous ne soutenons pas ce genre de tour de "passe-passe", surtout dans le contexte de réduction drastique des dépenses.

Évitons les usines à gaz ! L'État doit renoncer aux augmentations de taxes actuelles et à venir : point final !

Enfin, il est indéniable que cette augmentation continue, le prix des carburants impacte très sérieusement le coût des déplacements des conseillers CESER que nous sommes, dont une bonne partie vit en milieu rural, et ne bénéficie pas de services de transports en commun ; si les choses restaient en l'état, il conviendrait que la Région revoie très rapidement les modalités de remboursement de ces frais.

Déclaration de Hubert Belz, au nom de la Fédération des Entreprises d'insertion, URAI, Chantiers Écoles

Si le DOB permet d'avoir en partie une vision des priorités et de l'évolution de la situation financière de la Région, il n'a pas pour objet une quelconque comparaison avec le passé mais bien une vision et une projection future, annuelle et/ou pluriannuelles.

Si un DOB n'a pas d'obligation de forme, dans le cas présent celle-ci situe bien les grands enjeux à venir, dans un contexte délicat, rigueur budgétaire (redressement des finances publiques), pas de croissance, manque d'attractivité avec un solde migratoire négatif...

Dès l'introduction, l'Exécutif régional donne le ton, celui d'une collectivité qui se bat pour l'emploi et le pouvoir d'achat, balayant les différents secteurs économiques, reconnus tels que l'industrie ou l'agriculture, naissant comme celui du tourisme, utile et solidaire comme celui de l'ESS, avec en toile de fond la formation, clé de la réussite.

Elle en mesure les enjeux, dont l'impact de la révolution numérique 4.0 sur les entreprises et les emplois (automatisation, robotisation...), l'atonie du secteur énergie pour lequel la reprise se fait attendre. Pour y répondre elle consolide, partage ou se dote d'outils d'anticipation et d'accompagnement vers des mutations économiques imposées.

Je ne peux, à titre personnel, que saluer la démarche et les engagements associés, souhaitant que ceci ne soit pas déjà trop tardif.

De la même façon sont abordées l'environnement et le développement durable, la solidarité et fraternité

Je m'arrêterai sur l'Économie Sociale et Solidaire et l'Insertion par l'Activité Économique.

Tout d'abord sur la formation, nous serons très attentifs sur la mise en œuvre du PIC IAE. Les besoins sont immenses pour nos publics cibles et leur montée en compétence nécessite que le reste à charge pour nos structures se réduise au mieux.

Plus globalement, si l'ESS est mise en avant dans le DOB et que ce secteur semble être cher à l'Exécutif, comme le souligne madame la présidente, Marie-Guite Dufay, dans l'interview donné à Alternatives Économiques pour le mois de l'ESS. Nous pourrions imaginer que la Région, au-delà de ses engagements financiers, se positionne comme facilitateur, afin de pouvoir favoriser le rapprochement de l'économie classique et celui de l'ESS.

Derrière l'avènement du plan pauvreté, dans la continuité du Fonds d'inclusion dans l'Emploi (FIE) et du PIC IAE, le gouvernement semble être force de proposition et redistribue les cartes du financement des structures de l'IAE pour "lutter massivement contre le chômage".

Cette nouvelle donne, qui pour autant ne sécurise pas sur le fond, le financement des SIAE, interroge les structures sur leur projet associatif ou d'entreprise, ainsi que leur(s) modèle(s) économique(s).

Nous voyons bien qu'à travers l'émergence de nouvelles initiatives pour l'emploi des personnes (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, Insertion par le sport, Maison de l'Insertion...), certains voudraient nous faire croire que les dispositifs historiques dans lesquels nous nous inscrivons ne sont pas assez efficaces ou qu'ils ne peuvent pas porter à eux seuls les solutions de reprise d'activité pour les publics que nous accompagnons.

Si la légitimité des dispositifs que nous portons n'est pas systématiquement remise en cause par les "politiques publiques", leurs portages politiques restent néanmoins aléatoires, le financement des structures de l'IAE étant continuellement soumis aux arbitrages entre co-financiers.

Il ne s'agit pas aujourd'hui, d'opposer les différents outils d'insertion que sont les SIAE, mais bien d'incorporer les nouvelles initiatives, au regard du dimensionnement de l'offre d'insertion globale, en cohérence avec les enjeux et les particularités de chaque territoire.

La force de nos SIAE, se libère dans cette capacité à articuler une complémentarité d'actions et de solutions adaptées "pour tout un chacun", plus précisément pour l'ensemble des publics en difficulté sociale et professionnelle.

"Quel plus beau cadeau peut nous faire l'autre que de renforcer notre unicité, notre originalité en étant différent de nous ?" Éloge de la différence, Albert Jacquard.

La "reprise économique" a mis en exergue que l'augmentation de nos résultats en termes de retour à l'emploi des publics que nous accompagnons, était en adéquation avec l'augmentation des offres d'emploi.

Malheureusement les "carcans" administratifs et les réformes régulières du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique, freinent nos besoins de professionnalisation, fragilisent les structures et leurs modèles économiques ; celles qui ne pourront pas "réactualiser" leur modèle économique risquent de disparaître.

Les arbitrages en fonction des territoires posent, de façon constante, les questions des logiques d'articulations des co-financements de l'aide aux postes (État, Département...), dans leurs lisibilités et leurs pérennités, et plus largement dans leurs compatibilités avec les Fonds Européens mobilisables.

L'implication forte de la Région BFC en direction des acteurs de l'ESS et de l'IAE, à travers l'élaboration du SRDEII, ne trouve pas forcément d'écho sur tous les territoires, et le binôme Région-Collectivités locales (Communauté de Communes...) peine dans son rôle de facilitateur, afin de faire émerger et de soutenir une dynamique économique territoriale sur l'ensemble de la Grande Région.

C'est pourquoi, dans ce contexte, l'ensemble des structures de l'IAE, veillera aux intérêts et respect de chacun dans l'accomplissement de cette pluralité qui nous va si bien.

Déclaration de Michel Burdin, au nom des Parents d'élèves

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Sur ce Document d'orientations budgétaires (DOB), je souhaite faire deux sortes d'observations :

1- Vous dire notre satisfaction, à nous parents d'élèves :

- Satisfaction de voir la gratuité des transports scolaires pour tous les départements de notre région à la rentrée scolaire 2019. *D'ailleurs, plutôt que gratuité, car rien n'est gratuit, je préfère dire "pris en charge par la collectivité territoriale".*

- Satisfaction de voir qu'elle se fera sans frais de dossier pour les familles.

- Satisfaction, il faut le dire aussi - *et je le rappelle* - de voir perdurer la prise en charge de ce que l'on appelle les "ressources pédagogiques".

2- En deuxième point, nous avons des questions ou des observations - nombreuses - dont je ne vous donnerai que quelques exemples :

- En septembre 2019, la scolarité devrait être obligatoire à partir de 3 ans : quid des accompagnateurs dans les bus scolaires ?

- Quid du transport pendant la pause de midi pour les écoles où il n'y a pas de restauration scolaire ?

- Que veut dire "analyse de la valeur" (page 39) pour le parent d'élève moyen qui n'est pas économiste ?

- Pour le « nouvel espace numérique de travail », n'oublions pas les parents qui ne peuvent pas profiter des richesses du numérique, c'est-à-dire ceux qui sont de l'autre côté de la fracture numérique.

- Pour les frais d'hébergement-restauration, ne peut-on pas aller plus loin... vers le taux d'effort ? *Comme le font déjà certaines collectivités comme, par exemple, la Ville de Dijon.*

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres - *que je ne vais pas énumérer ici* - il me semble qu'une concertation doit se tenir à tous les échelons, et qu'elle n'oublie pas les parents d'élèves.

Je voterai l'avis de la commission.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

La cohérence dans l'action publique est un passage nécessaire pour tenter de réconcilier les citoyens avec la politique. FNE se réjouit donc de la prochaine mise en place par la Région d'indicateurs d'évaluation autres que purement financiers et de la généralisation de l'éco-conditionnalité à l'ensemble de ses aides. Cela crée une obligation nouvelle de **communiquer encore plus clairement sur les intentions** et implique la **mise en place de dispositifs d'accompagnement des projets**. Nous portons cette proposition de longue date et nous espérons aujourd'hui que la mise en place de nouveaux critères permettra de porter un nouveau regard sur tous les projets, et en particulier sur ceux les plus controversés au regard de leur impact sur l'environnement, comme le projet d'installation de deux Center Parcs au Rousset et à Poligny ou encore l'opportunité d'un soutien à l'opérateur low-cost Ryanair au travers d'une participation à la gestion de l'aéroport Dole-Tavaux, par exemple, au profit de projets durables réellement utiles à tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté dans leur quotidien.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

En complément de l'avis qui vient d'être présenté, je souhaite revenir sur 3 sujets inscrits dans le texte des Orientations budgétaires : Économie de proximité, Europe et Numérique éducatif :

1- Il est intéressant de noter la place donnée à **l'Économie dite de proximité** à plusieurs reprises : c'est le cas dans l'engagement "renforcer les solidarités territoriales" et plus particulièrement dans l'engagement 3 "promouvoir l'Économie sociale et solidaire, engagement conclu par un encadré dans lequel figure un plan de l'économie de proximité.

Les OB mettent l'accent sur l'économie productive mais celle-ci ne concerne que peu certains territoires pour lesquels le maintien de revenus est une préoccupation dramatique, préoccupation qui pourrait devenir une réalité pour d'autres.

Quelle démarche pour l'élaboration de ce plan ? Sachant que l'économie de proximité n'est ni limitée à des activités de l'ESS ni à des territoires en milieu rural. Cette démarche nécessitera de prendre en compte les initiatives expérimentales de valorisation des ressources locales, de comprendre si ces actions sont à même de redonner du sens à l'économie en s'appuyant sur des problématiques sociales, environnementales et même industrielles et de les placer en regard des politiques régionales.

Remarque : à ce sujet, il est intéressant de noter que arcjurassien.ch organise un séminaire "lever de rideau sur l'économie présente" en lien avec le défi majeur pour les cantons de l'Arc jurassien de faire face à la fuite des revenus de l'économie productive. Un tel sujet trouverait toute sa place dans la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière pour l'arc jurassien, mise en œuvre dont l'avis regrette le retard.

2- Europe : engagement 16 : "**Mobiliser pleinement les fonds européens**" avec deux questions :

- Le recours à des financements européens (plan Juncker) est-il envisagé pour certains investissements, notamment en matière d'infrastructures de transport ?

- Page 32, est évoqué le chantier post 2020 : la Commission européenne a rendu sa proposition de **Cadre Financier Plurianuel** dont la 1^{re} étape est la préparation des prochains programmes.

Quelle forme prendra cette préparation en BFC ? Notamment comment sera conduite la phase de diagnostic stratégique identifiant les principaux enjeux pour la BFC ? Ce diagnostic s'appuiera sur les grands schémas déjà existant ou en cours de définition, schémas qui restent cependant discrets sur l'ambition européenne de la BFC.

Dans cette démarche, quelle place pour le séminaire national Interreg, organisé le 4 décembre à Besançon par la BFC et le Commissariat général à l'égalité des territoires qui invite, à cette occasion, à débattre sur la Coopération territoriale européenne post 2020 ?

Quelle sera l'implication du Ceser dans ce chantier post 2020 ?

3- Enfin, 3^e sujet : dans l'engagement 8 "**Construire le lycée de demain**" sont inscrites deux rubriques très liées : numérique éducatif et ressources pédagogiques et l'annonce d'une saisine du CESER.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, le texte des OB, sous différentes formes, souligne les enjeux de l'évolution des méthodes pédagogiques. Ces deux sujets, numérique éducatif et évolution des méthodes pédagogiques, sont étroitement corrélés et ne se limitent pas au système éducatif relevant de l'Éducation nationale.

Dans sa contribution Sraddet, la commission Formation-Recherche du CESER faisait de l'évolution des technologies un **véritable choc culturel pour la formation** qu'il s'agisse des outils de formation ou des besoins de formation inédits ou des évolutions dans la pratique de la transmission du savoir qui interrogent sur la formation des professionnels de la formation (qui ne se limitent pas à l'Éducation nationale) ; cela dans un contexte de mutation sociétale qui interpelle aussi le système éducatif.

Autrement dit, le numérique éducatif n'est qu'un des volets d'une stratégie globale, **il est indissociable d'innovations dans la pratique pédagogique**. Cette stratégie ne doit pas se limiter aux acteurs et aux actions de l'Éducation nationale. Elle concerne la formation tout au long de la vie, et donc un large public d'apprenants et un large éventail de formateurs. Une telle **stratégie pour l'innovation pédagogique** est partie prenante de la politique territoriale ; au-delà des OB, elle a toute sa place dans le Sraddet.



Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional
**Présentation du rapport de développement durable
2017-2018**

Rapporteur : Lou Noirclère

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Avis du CESER

Globalement, nous pouvons souligner la grande qualité de ce RADD, par sa rédaction mais également par sa présentation qui fournit également nombre d'éléments de perspective.

L'examen de ce rapport annuel est l'occasion de rappeler à quel point le "développement durable", à raison, ne concerne pas que les enjeux "environnementaux" (biodiversité, climat, énergie, eau...). Par sa définition, le développement durable repose en effet sur trois piliers : économique, social et environnemental. Le RADD porte ainsi sur tous les enjeux suivants : mobilités-transports, habitat, jeunesse, culture, coopération internationale, économie circulaire, santé, lycées, enseignement supérieur, formation, agriculture... Ainsi, toutes les commissions sont intéressées directement par ce rapport dont la lecture peut être chaudement recommandée à tous les conseillers du CESER. La commission Territoires-Environnement incite ainsi chaque commission à réserver lors d'une de leur prochaine réunion un petit temps spécifique pour prendre connaissance et débattre des éléments qui les concernent en propre.

Dans son avis de 2017 sur le RADD, le CESER avait tout particulièrement formulé le souhait que *"les prochaines éditions annuelles permettent d'apprécier davantage, au-delà d'un listage d'activités, des éléments d'évaluation en termes de résultats, ce que la dimension évaluation devrait permettre. Cela rendrait possible la mesure des progrès constatés, souligné dès l'an dernier [2016] en faisant référence au "point zéro" de début de mandat"*. Nous avons pu noter dans le rapport des OB 2019 que la Région allait *"évaluer [son] engagement en faveur du développement durable, dans ses trois composantes, environnementale, économique et sociale, par une agence indépendante, dans le cadre d'une notation extra-financière"*(1). Il s'agit là d'un engagement fort de la Région dont il reste à voir la concrétisation. Ce point aurait pu être précisé avec intérêt dans ce RADD.

Il est également à noter l'absence de mention du projet "Agenda 21" dans ce RADD. Questionnés à ce sujet, les services ont précisé que ce projet serait remplacé par l'engagement de la Région sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) appliqués à la Région avec la notation extra-financière évoquée précédemment (Cf. également OB 2019). Le CESER s'interroge sur cette substitution et note l'absence de communication à ce propos dans les documents transmis qu'il s'agisse du RADD 2017-2018 ou des OB 2019. Notons par ailleurs que la Région bénéficie toujours de la présence d'un conseiller régional délégué *"Agenda 21 et biodiversité"* en la personne de Stéphane Woynaroski. Le CESER s'interroge sur les différences méthodologiques entre les deux démarches et rappelle l'intérêt qu'avait la démarche "Agenda 21" avec un volet également plus sociologique. Il ne s'agit pas pour le CESER de remettre en cause l'implication de la Région en termes de développement durable, dont les intentions sont par ailleurs renforcées dans le rapport des OB 2019 sur ces questions, mais, sans doute, la Région sera amenée à préciser ces points dans un avenir proche.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

(1) Rapport des OB 2019.

Déclaration de Élisabeth Grimaud, au nom de l'URAF

L'acuité des défis tant économiques et sociaux qu'environnementaux et territoriaux et l'urgence de la situation nous obligent collectivement et individuellement à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Chacune et chacun est porteur d'une partie de la réponse. Les familles ont leur part à prendre en tant que consommatrices et éducatrices.

La croissance économique et l'évolution des modes de vie ont été accompagnées par des politiques d'aménagement impliquant l'usage croissant de la voiture, notamment pour les trajets domicile-travail. Aujourd'hui, le coût du foncier et de l'énergie, l'encombrement des axes routiers et les problématiques environnementales alertent sur les limites d'une telle évolution.

Limiter notre empreinte carbone n'est pas seulement un geste citoyen, cela suppose une politique volontariste, favorable aux alternatives de transports, de rapprochement domicile-travail ou à d'autres politiques d'urbanisation. Il faut construire une politique globale qui tienne compte des entreprises, des ménages, de l'aménagement du territoire... et particulièrement ruraux.

En charge du développement économique et du développement durable, le Conseil régional doit être porteur de projet pour accompagner les citoyens aux changements.

Déclaration de Jean-François Dugourd, au nom des personnalités qualifiées "Environnement et développement durable"

Développement du numérique et impact climatique.

La politique de développement du numérique doit se préoccuper de l'impact climatique et de l'empreinte environnementale que le numérique génère. Il est impératif d'élaborer une stratégie d'efficacité énergétique du numérique, marqueur actuellement peu, voire, pas identifié dans les documents régionaux, y compris dans le rapport de développement durable.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le développement du numérique mais il est primordial d'adjoindre à cette ambition, une stratégie d'efficacité énergétique du numérique, ainsi qu'une politique de sensibilisation incitant dans l'acte d'investissement des équipements à :

- raisonner la périodicité des renouvellements des matériels,
- raisonner la puissance de ces derniers,
- raisonner les usages en cherchant à réduire ceux énergivores et superflus.

En parallèle du soutien au développement du numérique, la collectivité régionale a deux devoirs :

- l'anticipation et la prise en compte des conséquences du développement du numérique en termes d'impact climatique
- la cohérence et l'exemplarité en lien avec l'ambition à tendre vers une région à énergie positive à l'horizon 2050.



Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
Contrats de territoires 2018-2020

Rapporteuse : Catherine Minaux

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le CESER est ici saisi du rapport concernant les six contrats des territoires suivants :

- PETR du Pays des Vosges Saônoises (maillage des pôles) : 3 227 370 €
- PETR Mâconnais Sud Bourgogne (accueil-attractivité) : 1 987 150 €
- Pays Lédonien (accueil-attractivité) : 1 813 260 €
- PETR Pays Auxois Morvan (accueil-attractivité) : 1 427 110 €
- Communauté de communes Puisaye Forterre (transition énergétique) : 1 250 000 €
- Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne : 500 000 €

L'engagement maximal de la Région sur ces 6 contrats territoriaux est de **10,2 M€** sur la période 2018-2020.

Avis du CESER

Le rapport du Conseil régional fait état des précisions suivantes à l'attention directe du CESER : *"Ces contrats formalisent des engagements de la Région et des territoires sur des projets qui s'inscrivent dans des enjeux stratégiques régionaux. Comme questionné par le CESER, il est précisé que la prise en compte des questions liées aux transitions écologique et énergétique est au cœur de ces contrats : axe de travail prioritaire sur la transition énergétique, performance du bâti, réduction de l'émission des GES... Enfin, le CESER sera mobilisé aux côtés de la Région pour la définition des grandes lignes de la prochaine politique de contractualisation et également sur l'analyse de l'impact de la contractualisation sur le développement régional"*.

Ces éléments appellent trois remarques :

Il est rappelé ici la remarque formulée par le CESER dans son avis sur les contrats territoriaux en octobre dernier : *"Le CESER note que ces contrats ne contiennent quasiment pas d'actions liées à la protection de l'environnement (eau, déchets, biodiversité)"*. Le CESER ne ciblait pas ici la question de "transition énergétique". En effet, le CESER avait bien noté que la "transition énergétique" constituait l'un des 4 axes stratégiques retenus par la Région pour contractualiser avec les territoires avec aujourd'hui 9 territoires engagés sur les 31 de BFC. Par contre, on peut réitérer le fait que la protection de l'environnement dans ses trois aspects - eau, biodiversité et déchets - n'apparaît pas dans les actions soutenues. Précisons ici que cela n'est pas étonnant puisqu'il ne s'agit pas d'enjeux retenus par la Région dans ses 4 axes à la différence de l'énergie. Peut-être s'agit-il là d'une piste pour la future politique de contractualisation post 2020 que la Région et le CESER pourraient creuser : **la protection de l'environnement (hors énergie) peut-elle constituer un axe dans la future politique de contractualisation régionale avec les territoires post 2020 ?**

Ensuite, on peut saluer cette décision de la Région de répondre favorablement à la demande du CESER d'être associé à la définition des grandes lignes de la prochaine politique de contractualisation post 2020.

Enfin, quant à *"l'analyse de l'impact de la contractualisation sur le développement régional"*, on peut espérer encore une fois que ce thème sera inscrit dès 2019 au programme de travail du comité de suivi de l'évaluation.

Le CESER restera mobilisé au côté de la Région pour être force de proposition sur l'analyse de l'impact de cette politique sur la vie des populations locales et sur la construction de la prochaine politique de contractualisation post 2020.

Enfin, le CESER salue la Région pour sa dérogation vis-à-vis de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne à laquelle elle apporte son soutien financier pour un montant de 500 000 € et espère que ce soutien va les aider à construire un vrai projet de territoire pérenne.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.



Séance plénière du mardi 13 novembre 2018

Commission Territoires-Environnement

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
**Avis sur le projet de Schéma départemental
d'amélioration de l'accessibilité des services
au public (SDAASP) de la Nièvre**

Rapporteuse : Marie-Laure Schneider

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les SDAASP ont été instaurés par la loi NOTRe du 7 août 2015. Ce schéma, porté conjointement par l'État et les Départements, comporte un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit en matière de services au public. La définition de ces schémas, qui seront prescriptifs sur 6 ans, devait être terminée fin 2017.

Avis du CESER

Le CESER n'a pas de remarque à formuler sur le rapport portant avis de la Région sur le SDAASP de la Nièvre et renvoie à ses trois avis déjà rendus sur les SDAASP lors des séances plénières du 10 octobre (Haute-Saône), 14 novembre (Doubs et Yonne) et 11 décembre 2017 (Jura).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Je me permets de rappeler encore une fois que la question globale posée "Quelles réponses apporter face au déficit constaté en matière de services au public sur les territoires ?" ne serait pas "mise sur la table" si les politiques mises en œuvre par l'État depuis plus de 20 ans n'avaient eu pour conséquence leur disparition. On s'aperçoit aujourd'hui, mais peut-être un peu tardivement, que le maintien d'un lien social entre les populations de notre territoire nécessite la présence d'un seuil minimum de services publics et au public en deçà duquel il ne faudrait pas descendre.

Ces schémas sont en quelque sorte la preuve de l'échec de la politique d'aménagement du territoire menée par l'État pour répondre à l'élargissement des fractures territoriales.

En lien direct avec ce constat, la définition de ces schémas et leur mise en œuvre questionnent également sur les engagements propres de l'État et de ses agences sur l'ensemble de ces territoires dans un contexte de diminution constante des financements publics. L'État tiendra-t-il ses engagements sur la durée ? C'est particulièrement le cas en matière de santé via les décisions prises par l'Agence régionale de santé (ARS) sur certains territoires faisant ainsi ressortir des inquiétudes fortes de la part des populations.

Le Conseil régional avait indiqué dans son avis sur le SDAASP du Doubs en novembre 2017 : "La question de l'accessibilité aux services, qui est portée par les SDAASP, constitue un enjeu majeur du SRADDET via la question de l'équilibre et d'égalité des territoires et du désenclavement des territoires ruraux. Cette question renvoie aussi directement à d'autres thématiques du SRADDET comme celles de l'habitat, de la mobilité, de la santé ou encore du numérique. Il est donc nécessaire de veiller à une bonne articulation entre les SDAASP et le SRADDET". Fin de citation !

Lors des ATELIERS organisés le 8 novembre 2018 sur la prescriptivité du SRADDET à BESANÇON, je me suis autorisée à rappeler (*rejointe par les représentants du Département du Doubs*) que cette question importante du lien entre les SDAASP et le SRADDET régional interroge.

- Qui détient cette responsabilité de "veiller à [cette] bonne articulation" ?
- Comment, concrètement, ce lien va s'établir du fait que le SDAASP est un contrat État/Départements dont la Région n'est même pas signataire ?

Une **cohérence** doit être trouvée conjointement entre l'État, les Départements mais aussi la Région en lien avec l'ensemble des acteurs ayant la charge d'assurer ces services publics.

Cette cohérence sera d'autant plus difficile à trouver que les thématiques des SDAASP sont éminemment transversales !

La commande par M^{me} la présidente du Conseil régional portée ce jour par Éric Houley sur le SRADDET lors de cette séance nous permettra de rappeler notre intérêt et notre vigilance sur ces points.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les Contrats de plan État-Région des régions Bourgogne et Franche-Comté ont été signés en 2015, afin de répondre aux enjeux locaux par le financement de projets structurants pour l'aménagement de ces deux territoires. La réforme territoriale de 2016 a consacré l'avènement de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Un premier avenant commun aux CPER Bourgogne et Franche-Comté, signé le 3 mars 2017, a permis l'inscription d'opérations nouvelles et des ajustements sur les opérations déjà inscrites au CPER.

Au cours de l'année 2018, les échanges au sein d'une gouvernance partagée ont permis de confirmer une vision convergente sur l'avenir des deux CPER et ont fait apparaître des évolutions.

L'avenant n° 2 présente ces ajustements des actions réparties dans :

- 5 volets thématiques (mobilité multimodale - enseignement supérieur, recherche et innovation - transition écologique et énergétique - numérique - filières d'avenir et usine du futur).
- 2 volets transversaux (emploi - aménagement des territoires).

Avis du CESER

S'agissant des domaines relevant des compétences de la commission Mobilités-Énergie, le CESER formule des observations sur certains des projets concernés par l'avenant 2.

Volet mobilité multimodale

1. CPER Bourgogne

• **Étude projet de l'électrification du tronçon ferroviaire d'Auxerre à Laroche-Migennes**

L'électrification de ce tronçon est abandonnée *"au profit de l'expérimentation de trains à hydrogène sur cet axe dont la mise en service serait prévue en 2021"*. Le CESER note un soutien indirect au constructeur régional mais demeure favorable au développement de l'énergie hydrogène. Cependant, le CESER n'approuve pas l'expérimentation sur cette ligne, notamment en raison des délais de mise en œuvre des trains à hydrogène mais surtout en raison des besoins de déplacement des Auxerrois. En effet, les besoins croissants de mobilité sont principalement orientés vers Paris. En ne renforçant pas cette liaison par une électrification et donc le prolongement de trains de Laroche-Migennes vers Auxerre, le risque est de provoquer un déséquilibre du territoire au profit du nord de l'Yonne.

• **Étude réalisation et travaux sur la section ferroviaire de Lamure-sur-Azergues à Paray-le-Monial**

Le coût final de ces travaux sur cette section étant inférieur à ce qui avait été budgété, 4 M€ seront redéployés sur d'autres études.

Le CESER s'interroge : n'aurait-on pas mieux fait d'utiliser ces 4 millions d'euros pour créer une voie d'évitement à Chauffailles afin de faciliter les croisements entre Paray et Lamure ?

• **Étude avant-projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique**

Suite aux conclusions du débat public, il est proposé de revoir le phasage de ce projet.

Le CESER rappelle son attachement à la liaison VFCEA, axe ferré transversal à vocation nationale et internationale et essentiel pour permettre un report modal de la route vers le fer. L'abandon de l'électrification immédiate de Nevers-Chagny n'est pas une bonne nouvelle, le budget servira à refaire la voie et seulement plus tard le gabarit du tunnel.

Est-ce le rôle des Régions de payer pour la rénovation des petites lignes ferroviaires ?

- **Mise en accessibilité des gares**

Afin de tenir les objectifs de réalisation de la mise en accessibilité des gares nationales et régionales du périmètre bourguignon, le budget lié à ces opérations serait renforcé, pour des réalisations prévues d'ici à 2021 pour la gare de Dijon, 2024 pour les autres gares.

Le CESER déplore une nouvelle fois les retards successifs qui ont ralenti la mise en accessibilité des gares. Il note un point positif : l'augmentation du budget mais qui masque les carences de l'État.

2. CPER Franche-Comté

- **Réouverture de la ligne Belfort-Delle**

L'ouverture de la ligne Belfort-Delle, prévue pour le 9 décembre 2018, est une belle opportunité de liaison Belfort-Bienne. Le CESER engage la Région à effectuer un suivi de l'efficacité de cette liaison et de son bon fonctionnement (réponse aux besoins des usagers).

- **Mise en accessibilité des gares**

Renforcement du budget lié à ces opérations de mise en accessibilité des gares de Franche-Comté :

- gares nationales de 15 à 21 M€,
- gares régionales de 8 à 7 M€ (certaines gares étant réalisées dans le cadre d'autres projets).

- **Modernisation de la ligne des Horlogers**

Les études ont montré un besoin rapide de modernisation de l'infrastructure sur l'ensemble du périmètre de Besançon au Col-des-Roches, et non uniquement sur la partie frontalière de la ligne. En conséquence, le budget de 12 M€ est augmenté à hauteur de 37 M€.

Le CESER est favorable à l'augmentation du budget sur ce projet qu'il approuve et souhaite que la Région augmente son offre de circulations lorsque la ligne sera ouverte.

- **Études générales de modernisation**

Le budget alloué à cette étude générale est augmenté, de 1,2 M€ à 3,388 M€, afin de financer des études visant à préparer le prochain CPER, **en particulier sur la modernisation de la ligne ferroviaire Lure-Épinal.**

- **Pérennisation de la ligne Andelot-La Cluse**

Au vu des travaux urgents de régénération nécessaires pour continuer à assurer les circulations sur cette ligne, le budget alloué à cette opération est augmenté, passant de 6 M€ à 7,6 M€.

Des premiers travaux de remplacement de traverses ont été réalisés à l'automne 2017 et à l'automne 2018. Les autres travaux seront réalisés en 2020.

Le CESER regrette qu'il ne s'agisse que d'une simple régénération et non d'une modernisation. Cette opération relève plus de la maintenance dédiée normalement au gestionnaire d'infrastructure plutôt qu'à la Région.

- **Pérennisation de la ligne "Épinal-Lure"**

Les travaux, estimés à un montant de 5,2 M€ seraient réalisés de 2019 à 2021 dans le cadre de ce CPER.

L'investissement pour une durée de 5 ans est une vision à court terme. Il serait plus pertinent d'investir pour un long terme. D'autre part, sur ces sujets interrégionaux, il conviendrait de saisir le CESER des régions voisines, en l'occurrence Grand Est pour connaître leur position.

Volet numérique, développement des usages

La nouvelle architecture correspond à la préfiguration des grandes thématiques qui doit servir de fil conducteur à l'État et à la région dans le **cadre du renouvellement de la SCORAN.**

Les modifications concernent principalement une harmonisation des libellés des actions ou de structures à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté qui n'appellent pas d'observation particulière.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Je souhaite attirer l'attention sur le redéploiement de crédits État en faveur d'un projet ambitieux du volet "Enseignement supérieur et Recherche", projet de **Maison universitaire de l'éducation** sur lequel nous aurons l'occasion de travailler.

Aujourd'hui, je tiens simplement à dire qu'il serait réducteur de considérer ce projet comme un seul projet immobilier. Le volet immobilier n'est qu'un aspect de ce projet dédié à l'innovation pédagogique (cf. mon intervention sur les OB).

Porté par un large partenariat, ce projet fédère les compétences et les expertises présentes en Bourgogne-Franche-Comté pour répondre aux enjeux de l'innovation pédagogique. Ouvert sur la BFC, il inclut une réelle prise en compte de la place de la formation dans les projets de territoires et a pour vocation d'associer acteurs scientifiques, académiques et socioéconomiques.

Déclaration de Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

Le 15/11/2018, le Conseil régional de BFC mettra au vote un 2^e avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2020. La FNAUT BFC souhaite apporter des précisions sur les modifications qui vont en découler.

La réouverture de Belfort-Delle et l'augmentation des crédits destinés à l'accessibilité des gares, en particulier à Dijon, sont de très bonnes nouvelles. L'échéance est proche (2025) pour réaliser le Schéma d'accessibilité et le travail à accomplir reste important. De même, la prise en compte de la régénération (espérons modernisation) de la ligne des Horlogers est un autre point positif pour développer les liens transfrontaliers entre la région et la Suisse. Attention à ne pas oublier les autres liaisons telles que Vallorbe-Pontarlier.

Cependant, cet avenant porte principalement sur le volet ferroviaire du CPER et cela interroge la FNAUT sur la tendance actuelle d'ignorer la part du mode ferré dans la transition énergétique. L'absence de volonté politique et le désintérêt de la SNCF, de l'État ou de la Région pour ce mode sont autant de coups manqués pour orienter la trajectoire de mobilité des citoyens de la voiture individuelle vers une mobilité plus écologique.

Dans le détail, il n'y a pas de modernisations mais de simples régénérations souvent faites parce que SNCF-Réseau ne veut plus s'occuper des lignes de proximité (Épinal-Lure, Paray-Lyon). Le bénéfice attendu par les usagers et indirectement par les opérateurs ferroviaires en est donc réduit. L'exemple de la ligne Paray-le-Monial - Lyon rentre typiquement dans cette logique : le changement complet de la voie (rail, traverses, ballast) aurait pu aboutir à une augmentation de la vitesse de la ligne sans dépenser un centime de plus. Il n'en est rien.

Autre exemple, la non électrification d'Auxerre-Laroche-Migennes est une mauvaise nouvelle pour les déplacements croissants entre la préfecture de l'Yonne et Paris, son centre de gravité prioritaire. Cette modernisation aurait eu pour effet de prolonger un certain nombre de trains de Laroche-Migennes vers Auxerre et donc d'éviter les changements de trains considérés comme néfastes à une mobilité du quotidien comme occasionnelle. Cette ligne n'est pas la plus adaptée pour l'expérimentation des trains H2.

D'autres lignes en BFC sont adaptées pour cette expérimentation.

Enfin, la non réalisation de voies d'évitement sur la ligne du Revermont (Besançon - Lons-le-Saunier) porte un coup supplémentaire à celle-ci et à ce territoire qui perdent en même temps la dernière liaison nationale (TGV). Le GSMR ne résoudra pas les problèmes de retard des trains venant de Belfort ou Lyon et ne dynamisera aucunement cette liaison.

Dans le Haut-Jura, l'effort consenti sur la ligne des hirondelles mérite d'être sérieusement amplifié pour pérenniser cette liaison pour les 30 à 40 ans à venir.

Quant à la VFCEA, le report de l'électrification n'augure rien de bon dans le transfert de camions vers le train sur un axe national Est-Ouest.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Cette obligation concerne l'ensemble des Régions depuis le 1^{er} janvier 2017 et doit être présentée préalablement aux débats sur le projet de budget. Cette année, le rapport intervient dans un contexte où de nouvelles lois sont parues : la loi du 03 août 2018 sur les violences sexistes et la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. La Région Bourgogne-Franche-Comté présente son deuxième rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui débouche sur 15 propositions d'action.

Avis du CESER

Le CESER suit avec attention et intérêt la démarche initiée par le Conseil régional pour l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines qui relèvent de sa compétence et de ses responsabilités.

En premier lieu, le rapport qui nous est proposé prolonge celui de 2017, qui constituait un premier état des lieux et esquissait de premières pistes de travail. Il confirme que le processus n'en est qu'à ses débuts et qu'il sera long et complexe à mettre en œuvre, même si l'Exécutif l'aborde avec détermination.

En interne, les premiers éléments chiffrés, tels qu'on peut les déduire de l'analyse comparée des rapports 2017 et 2018, avèrent entre autres :

- Dans le domaine de l'égalité salariale et dans celui de l'accès aux responsabilités des lignes qui bougent peu et lentement, certes pour des raisons statutaires, mais de toute évidence pas seulement.
- Dans celui de la répartition par sexe de certains modes de travail, une évolution qui paraît plus nette : le recours féminin au temps partiel marque un léger recul, la proportion des hommes adeptes du télé-travail s'accroît.

En externe, le recul est insuffisant pour tirer des conclusions des collaborations que la Région a initiées avec un certain nombre d'organismes ou d'associations qui se consacrent à la promotion de l'égalité femmes-hommes. Pour les mêmes raisons, prendre la mesure de l'impact des dispositions que la Région intègre dans les actions qu'elle soutient est prématuré. Dans les deux domaines, interne et externe, même si les résultats quantitatifs restent modestes, on perçoit un infléchissement, une ébauche de mouvement, encourageants.

Dans sa seconde partie, le rapport énonce pour l'année 2019 un certain nombre de projets qui prolongent, élargissent et approfondissent les réflexions et les actions déjà engagées et en proposent de nouvelles.

Sans perdre de vue les autres composantes, le CESER est particulièrement sensible à deux volets de ce qui s'apparente désormais à un programme :

- Le volet "Ressources humaines" qui en est le point de départ et d'aboutissement. Il s'agit de l'un des champs les plus complexes de la démarche, et l'un de ceux dont l'enjeu est le plus important. Son évolution donnera l'exacte mesure des progrès accomplis et restant à accomplir.

- Le volet "Analyse et prospective" qui en est la condition de la pertinence et de l'efficacité. Dans ce cadre, le CESER insiste sur l'intérêt et l'urgence du travail prévu avec l'INSEE d'une part, les producteurs d'information fédérés par la Stratégie régionale de la connaissance d'autre part, et les services du Conseil régional, en vue :
 - d'élargir et d'affiner leurs champs d'analyses,
 - d'orienter les travaux d'expertise,
 - de développer les outils statistiques et qualitatifs spécifiques.

Pour étayer les projets et en assurer l'évaluation à partir de données adaptées à la problématique d'inscription dans les faits de l'égalité femmes-hommes.

Enfin, le CESER prend acte de la proposition qui lui est faite d'apporter sa contribution à la réflexion, et se tient disponible pour y répondre.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Pierrette Bardey, au nom de la CGT

La CGT apprécie la présentation de ce deuxième rapport concernant l'égalité réelle femmes/hommes rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les Régions.

Nous étions intervenus l'année dernière lors de la présentation du premier rapport, en demandant que les années suivantes, le rapport donne des chiffres permettant d'une part, de faire des comparatifs et d'autre part, de mesurer l'impact des mesures prises.

Or, force est de constater que ce rapport 2017 ne compare pas avec les chiffres de l'année précédente et n'évalue pas les impacts des mesures.

En interne pour la collectivité, cela est pourtant prévu dans le Protocole d'accord national sur l'égalité professionnelle du 8 mars 2013 et sa circulaire d'application du 8 juillet 2013 dans la Fonction publique territoriale, qui prévoit la réalisation chaque année d'un rapport de situation comparée.

Nous insistons donc à nouveau pour dire que l'intérêt de ce genre de rapport doit être de comparer les années, de fixer des objectifs chiffrés et de suivre les indicateurs.

Par ailleurs, nous rappelons qu'en 2015, le Conseil régional - à l'époque pour la Franche-Comté - avait signé une convention "Territoire d'excellence vers l'égalité professionnelle femmes-hommes", pour améliorer l'égalité sur la période 2015-2018. Cette convention portée notamment par la structure FETE et l'ARACT, aurait mérité d'être évoquée et analysée dans ce rapport. Or, il n'en est rien, ce qui est plus que regrettable.

Avec ces réserves, la CGT votera cet avis.

Déclaration de Gilles Desnojean, au nom de la CGT/FO

Je tiens à rappeler que le statut général de la Fonction publique, fort décrié par le gouvernement, assure pourtant l'égalité salariale hommes/femmes pour 5 millions de fonctionnaires. À méditer pour tous ceux qui veulent le supprimer.

Déclaration de Élise Moreau, au nom de la Ligue de l'Enseignement de BFC

Je remercie le Conseil régional pour la précision des chiffres donnés et la transparence de ce rapport, même si les résultats sont encore timides.

La Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté soutient la promotion de l'égalité femmes/hommes.

En effet, depuis sa création en 1866, la Ligue de l'enseignement contribue à former des citoyens et des citoyennes conscients et responsables. Elle favorise l'éducation pour tous et combat l'inégalité sous toutes ses formes. Elle met en place des actions de formation et de sensibilisation à la lutte contre toutes les discriminations auprès de différents publics.

Ainsi, je me permets de rappeler qu'il existe 25 critères de discrimination définis par la loi française (art. 225-1 du Code Pénal) dont voici quelques-uns : l'âge, l'apparence physique, le handicap (1^{er} critère de discrimination en 2017 selon le rapport annuel du défenseur des droits de l'homme du 11 avril 2018), l'origine, les opinions syndicales, les opinions religieuses, la domiciliation bancaire, l'état de santé... Le Conseil régional et le CESER doivent poursuivre leur engagement dans la lutte contre toutes les discriminations et ne jamais se restreindre à une seule, sous prétexte d'une pression médiatique.

La Ligue de l'enseignement engage vivement le Conseil régional à poursuivre sa démarche de s'appuyer sur le tissu associatif local, et d'appuyer ce même tissu associatif de toutes les manières possibles, afin de sensibiliser, de diffuser et de former les habitants de son territoire aux principes d'égalité, inhérents aux valeurs de la république française.

Le Conseil régional et le CESER sont des instances garantes des libertés fondamentales et des droits de chacun. La promotion de cette égalité est un enjeu social et économique majeur pour notre région, pour construire un "avenir désirable" pour la BFC, selon les termes de notre projet.

Je voterai cet avis de manière positive.



Diaporama
de présentation
du **Parc national
Champagne
et Bourgogne**
par Hervé Parmentier
et Jean-Claude Amizet,
responsables du GIP
des forêts de Champagne
et Bourgogne

Rencontre avec le CESER de Bourgogne-Franche-Comté

Le Parc national de forêts

En champagne et Bourgogne

Le 13 novembre 2018

Ordre du jour :

1. Les Parcs nationaux
2. Le 11^o Parc national français, un projet issu d'une longue construction
3. Les apports du Parc national pour ce territoire rural



Historique des Parcs nationaux dans le monde

- 1832 : Georges Catlin, avocat et peintre amérindianophile : idée de « *nation's parks containing man and beast* ».
- 1832 : Protection des “Arkansas hot springs” (PN en 1911)



Droits réservés/ internet

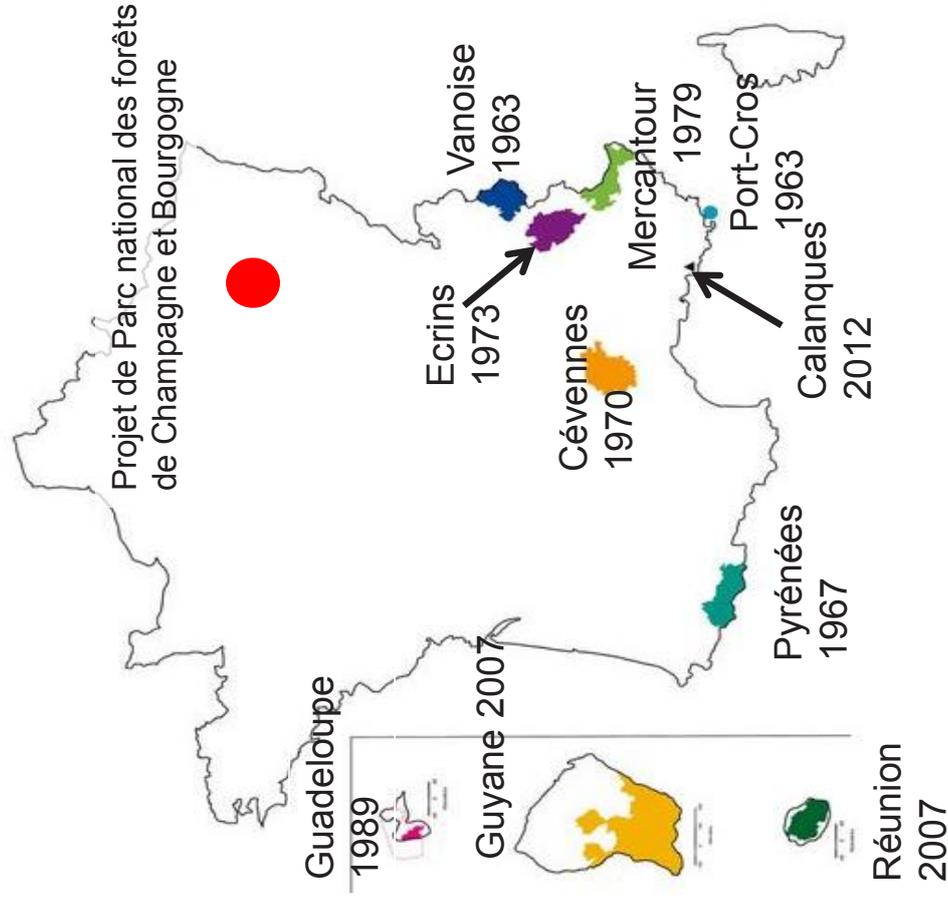


- 1864: G P Marsh prône un nouveau rapport Homme-Nature sauvage: « *région restant dans son état primitif, en tant que musée pour les étudiants, jardin pour les amoureux de la nature, asile pour les arbres indigènes etc...* »
- “Yosemite Grant” : vallée du Yosemite et forêt de Mariposa protégés de toute exploitation et confiés à la Californie.

Historique de la création des Parcs nationaux en France

- Dans un contexte de développement de l'or blanc, la création d'un PN est une réponse pour préserver des territoires de nature.
- 1960 : adoption de la loi sur les parcs nationaux à la française.
- 1963 : Création des 2 premiers PNx : PN Vanoise, PN Port-Cros.
- **2006 : Réforme des Parcs nationaux français.**

Aujourd'hui, 10 parcs nationaux en France



REPERES

- 2006 : Loi sur les PNx
- 2007 : Grenelle de l'environnement
- 2009 : Choix du site FCB

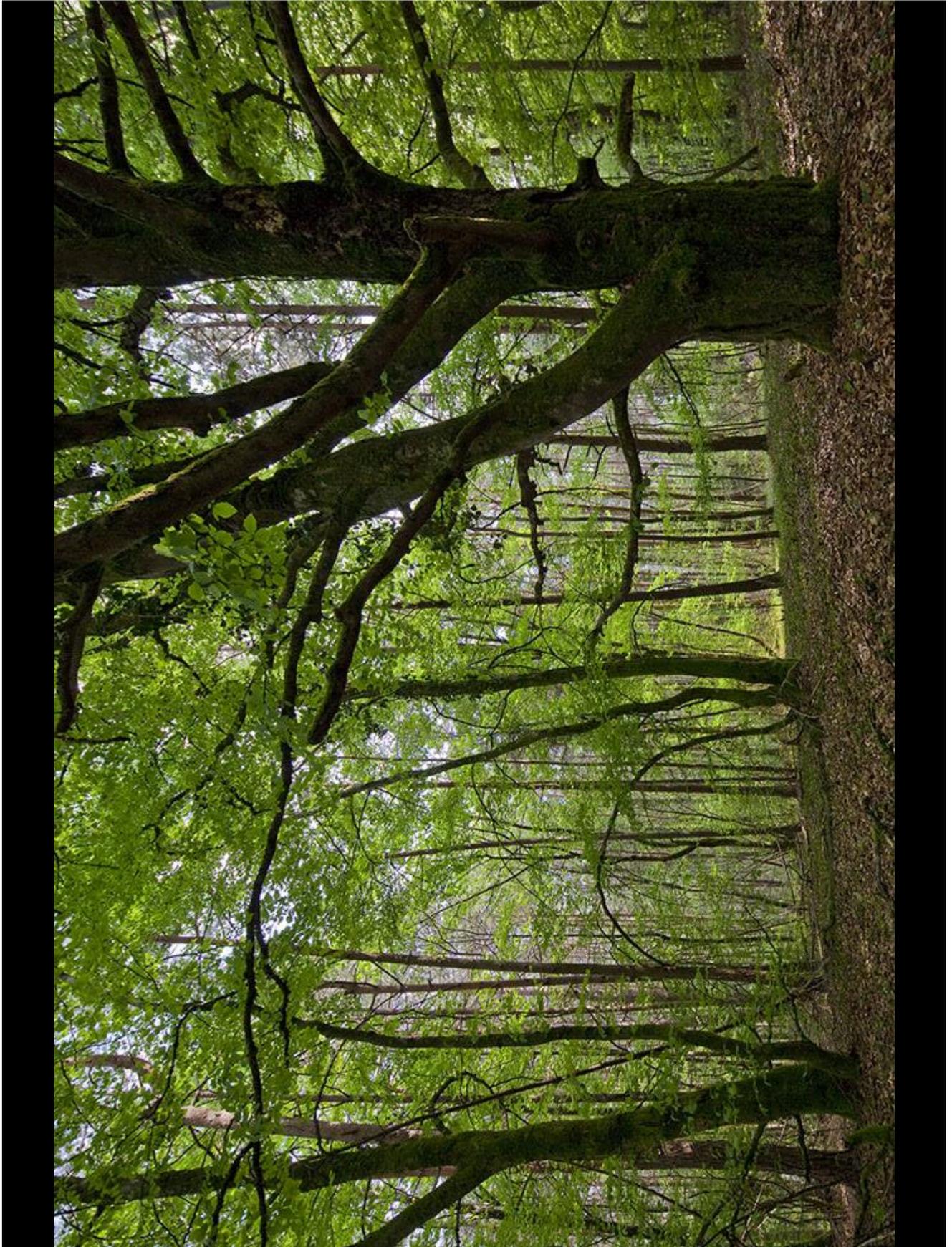
Le choix du territoire résulte d'une volonté forte d'acteurs locaux et d'une reconnaissance des richesses patrimoniales !

**9,5% du territoire français
Plus de 8,5 millions de visiteurs/an**

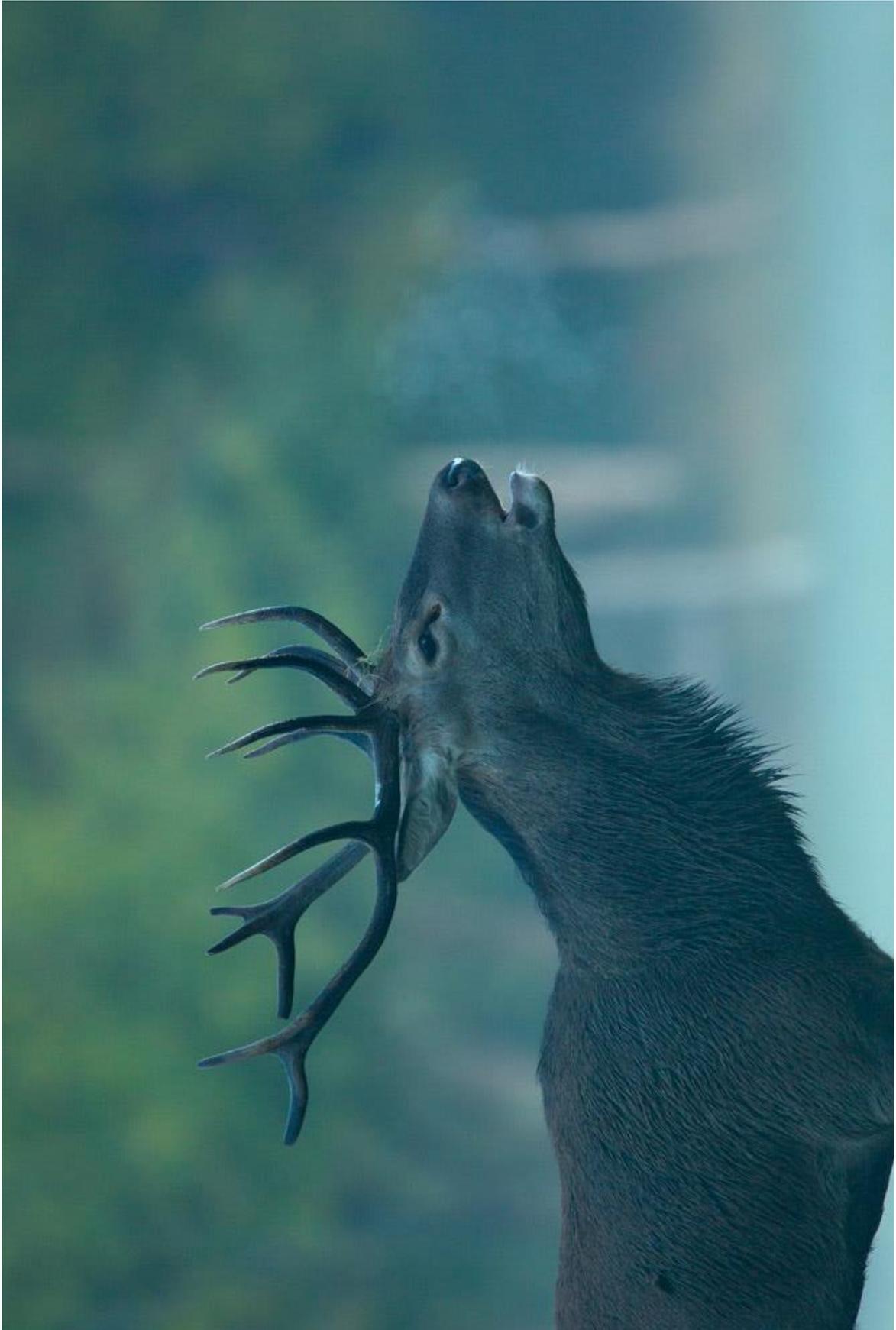




*En Champagne et
Bourgogne*



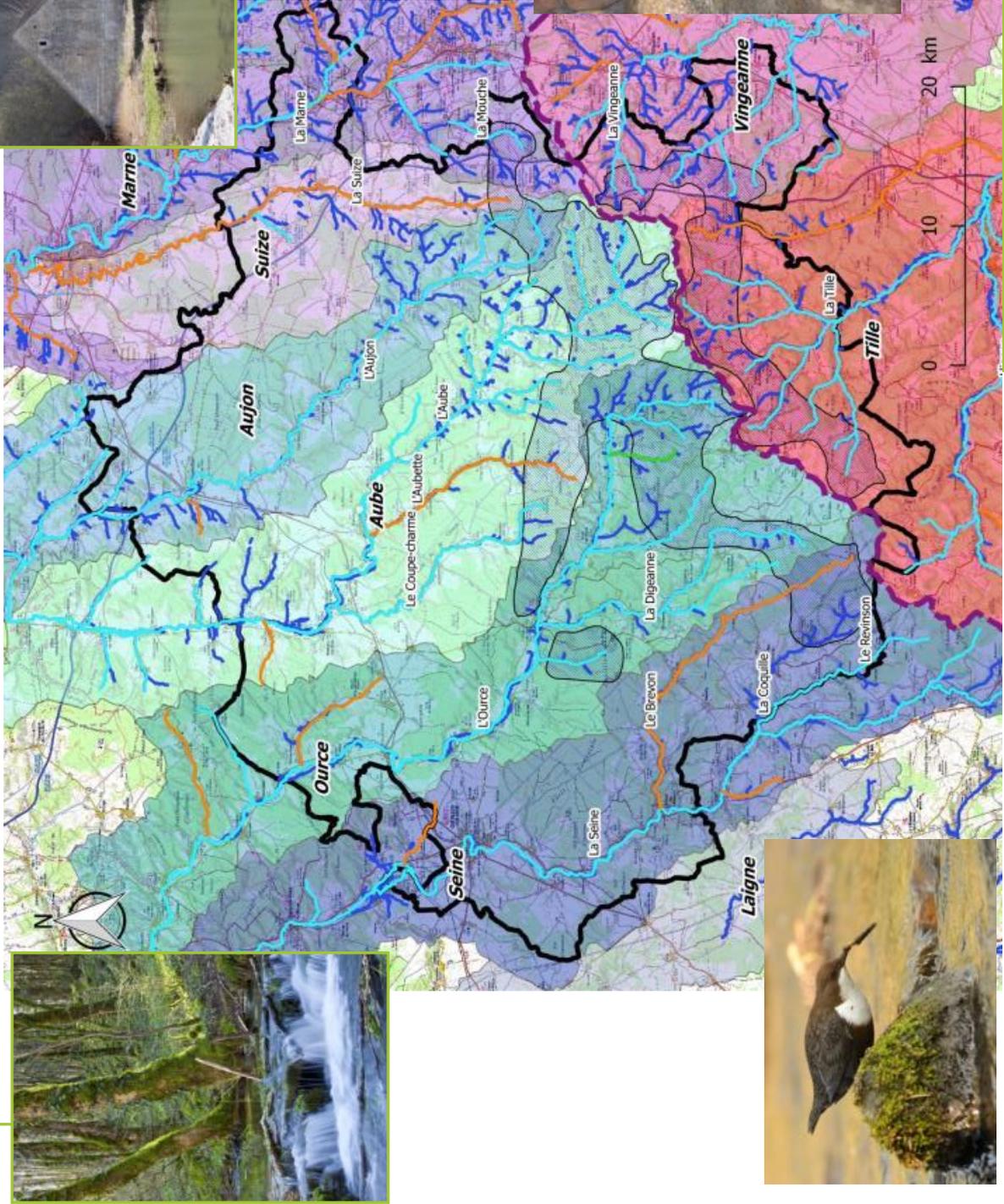








Les enjeux liés à l'eau



Ordre du jour :

- 1. Les parcs nationaux**
- 2. Le 11° Parc national français, un projet issu d'une longue construction**
- 3. Les apports du Parc national pour ce territoire rural**

Qu'est-ce qu'un Parc national ?

- Un territoire jugé exceptionnel au niveau (inter)national
- Un outil pour :
 - La préservation des patrimoines
 - Le développement économique

- CHARTE pour 15 ans =

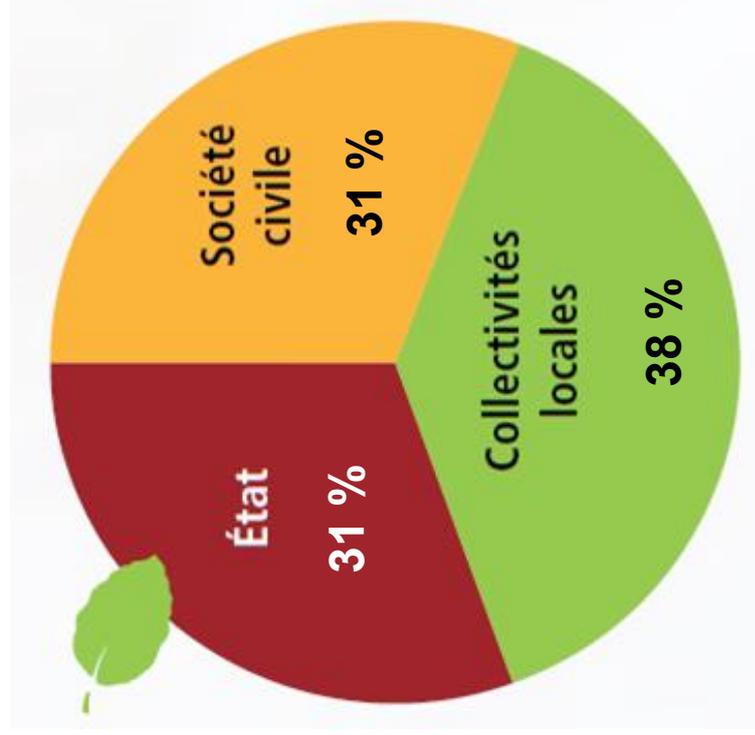


Historique de la création du 11° PN

- **Motifs d'ordre national et international**
 - > Grenelle de l'Environnement – Engagement 74 (2007) : représenter, pour la première fois dans le réseau des parcs nationaux français, la forêt feuillue de plaine
 - > Nette sous-représentation des forêts tempérées dans le réseau mondial des aires protégées (UICN)
- **Processus de désignation**
 - > Automne 2008 : Identification d'un territoire (Min. Ecol.) en appui sur MNHN et ONF : 17 sites étudiés → 3 sites retenus
 - > Consultation avec élus et acteurs locaux sur les 3 sites sous l'égide de l'Etat local → Choix du territoire 27 juillet 2009 – avec évolution du périmètre et prise de position des acteurs (Manifeste des acteurs économiques)

Pilotage du projet par le Groupement d'intérêt public

Une gouvernance partagée :
217 membres en assemblée générale, 3 collèges



- 2 conseils consultatifs :**
- Le Conseil scientifique
 - Le Conseil économique social et culturel

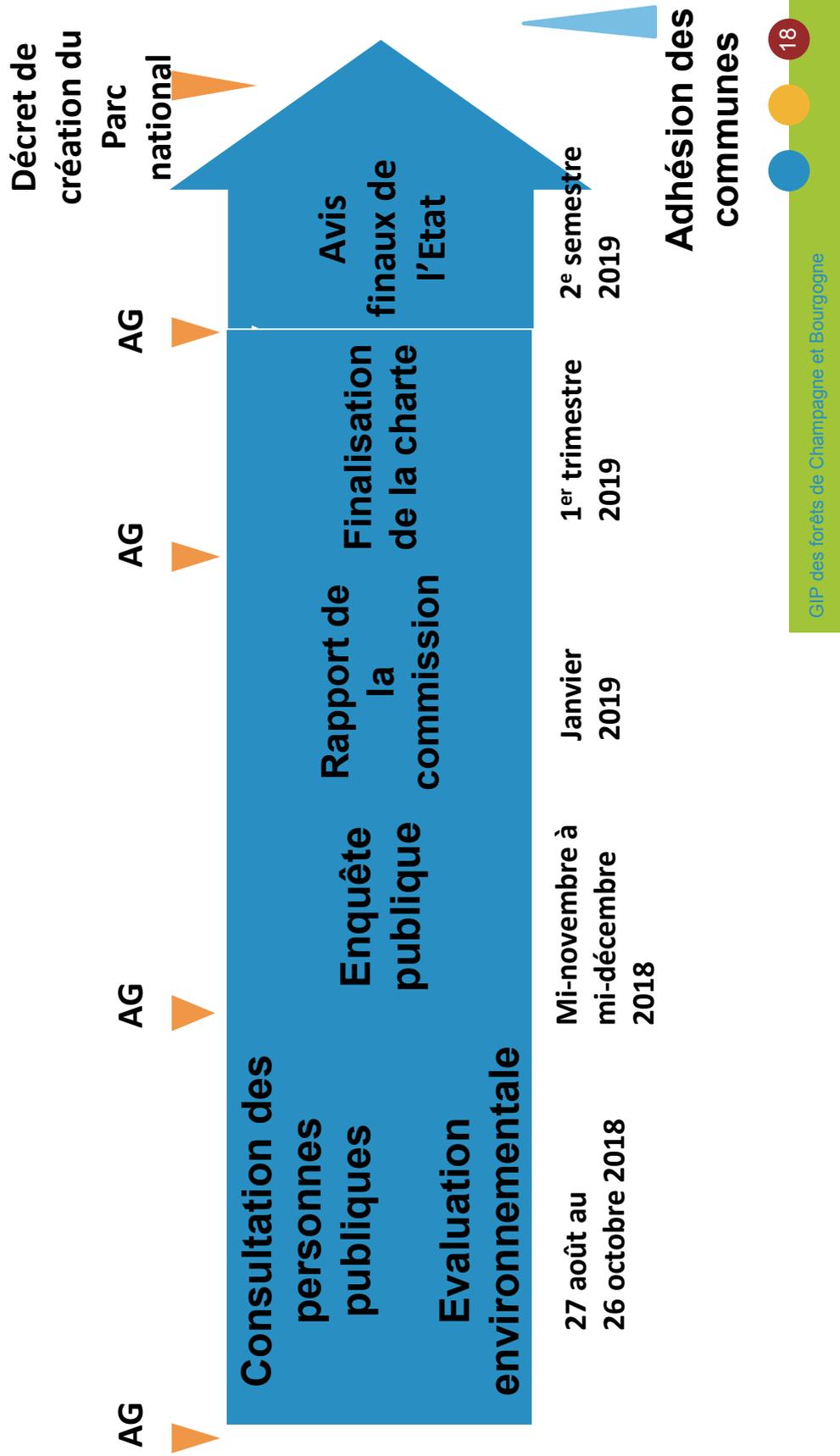
Une co-construction avec les instances et la société civile

- 2009 - 2012 : un premier projet avorté
- 2013 – 2016 : la prise en considération
- 2016 – 2018 : l'élaboration de la charte :
 - ✓ Janvier 2017 à juillet 2017 : v0 + v1 + v2 de la charte
 - ✓ Septembre 2017 : avis du CNPN
 - ✓ Novembre 2017 à janvier 2018 : Marche environnementale = v3
 - ✓ Avril 2018 : avis intermédiaires CIPN et CNPN
 - ✓ Juillet 2018 : approbation de l'Avant-projet de charte par l'AG

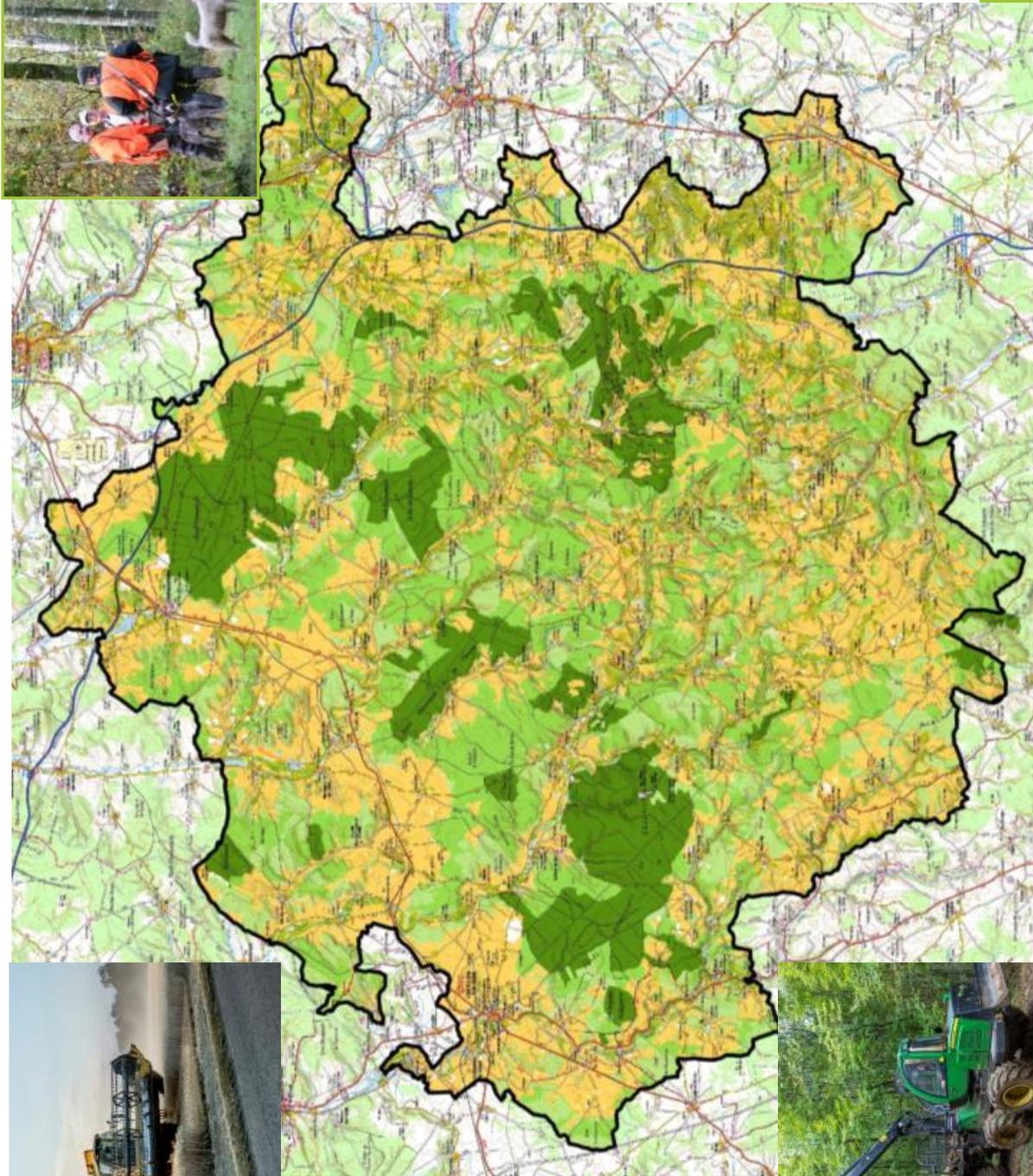
350 personnes mobilisées. an dans 10 commissions thématiques – 2 questionnaires (habitants – agriculteurs) - 150 maires, adjoints, et conseillers rencontrés - 225 propriétaires forestiers privés et 75 exploitants agricoles rencontrés

Entre novembre 2017 et juillet 2018 : 5 Bureaux, 9 Conseils d'administration, 2 Assemblées générales. Plus de 70 réunions publiques et de Conseils de septembre à décembre.

Les étapes de création du Parc national



Occupation du sol et enjeux socio-économiques



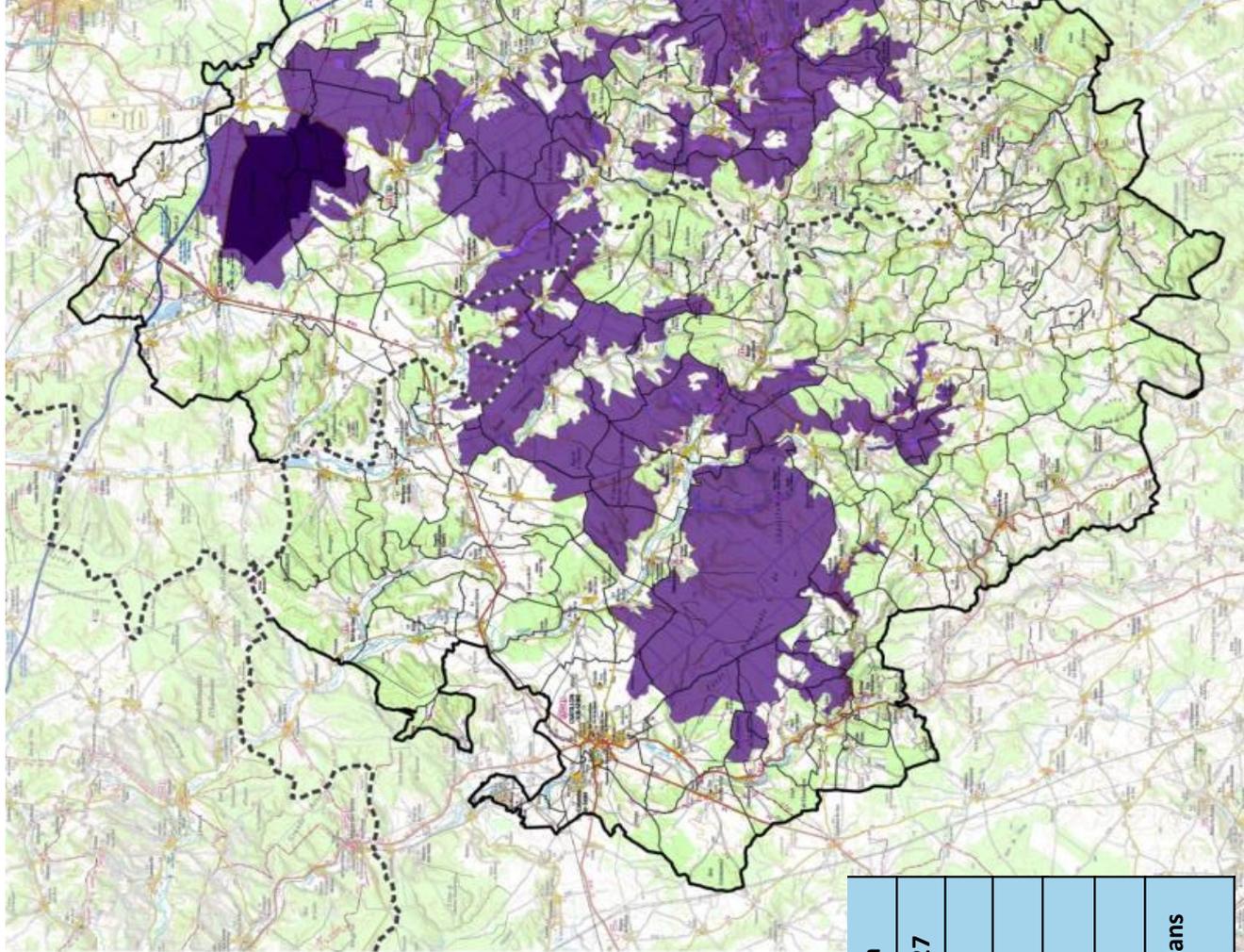


GIP du linéar Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

-  Périmètre du parc national
-  Coeur - délimitation du 15 juin 2018
-  Projet de réserve intégrale
-  Limites communales
-  Limites départementales

Surface totale : 56 611 ha
Nombre de communes : 60
Forêt : 95,3 %
Agriculture : 4,1 %
Autres : 0,6 %



Forêt : 53 927 ha
F domaniales : 55 %
F communales : 36,9 %
F privées : 8,1 %
Terres arables : 48,3 %
Prairies permanentes : 51,2 %
Autres : 0,5 %

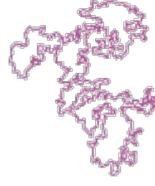
Surface totale : 241 089 ha
Nombre de communes : 127
En Côte-d'Or : 71
En Haute-Marne : 56
Surface boisée : 52 %
Surface agricole : 42,5 %
Villages, routes, cours et plans d'eau, etc. : 5,5 %

TECHNICOPISTES GIP PNF PCB - JUIN 2018

La charte : le projet de territoire

- Améliorer la **connaissance**
- **Préserver** et restaurer les patrimoines
- Accompagner les **filiales** existantes et inciter à l'innovation
- Favoriser l'**engagement** dans un territoire exemplaire et reconnu

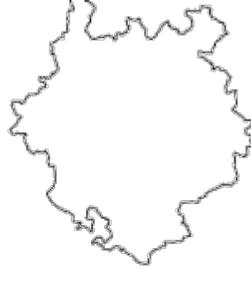
4 DÉFIS



Projet de préservation pour le cœur

10 OBJECTIFS de protection 33 MESURES

- Implication de l'Etablissement public du Parc
- Accompagnement des porteurs de projets
- Des règles spécifiques



Projet de développement durable pour l'ensemble du territoire

18 ORIENTATIONS de dév. durable 55 MESURES

- Engagement des communes signataires
- Au service des porteurs de projets
- Actions partenariales

Ordre du jour :

- 1. Les parcs nationaux**
- 2. Le 11° Parc national français, un projet issu d'une longue construction**
- 3. Les apports du Parc national pour ce territoire rural**

Historique des Parcs nationaux dans le monde

- 1832 : Georges Catlin, avocat et peintre amérindianophile : idée de « *nation's parks containing man and beast* ».
- 1832 : Protection des “Arkansas hot springs” (PN en 1911)



Droits réservés/ internet



- 1864: G P Marsh prône un nouveau rapport Homme-Nature sauvage: « *région restant dans son état primitif, en tant que musée pour les étudiants, jardin pour les amoureux de la nature, asile pour les arbres indigènes etc...* »
- “Yosemite Grant” : vallée du Yosemite et forêt de Mariposa protégés de toute exploitation et confiés à la Californie.

AMELIORER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES, DES ACTIVITES HUMAINES ET DE LEURS

INTERACTIONS

Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines

Orientation 1. Faciliter et encadrer la recherche dans le territoire

Orientation 2. Améliorer la connaissance des patrimoines

Orientation 3. Mieux comprendre les dynamiques économiques

RESERVER ET RESTAURER LES PATRIMOINES POUR LES GENERATIONS FUTURES

Objectif 2. Créer et faire vivre la réserve intégrale

Objectif 3. Améliorer la naturalité des forêts gérées du cœur

Objectif 4. Renforcer la préservation des patrimoines forestiers par une gestion et une exploitation forestières exemplaires

Orientation 4. Développer une gestion et une exploitation forestières plus respectueuses des patrimoines

Objectif 5. Assurer la conservation des cibles patrimoniales

Orientation 5. Assurer la préservation des patrimoines naturels remarquables

Objectif 6. Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité

Orientation 6. Améliorer l'état des continuités écologiques

Objectif 7. Protéger la ressource en eau

Orientation 7. Gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

Objectif 8. Préserver le bâti traditionnel et garantir l'intégration paysagère des constructions et équipements

Orientation 8. Améliorer l'habitabilité des villages tout en préservant leur qualité architecturale et paysagère, et sauvegarder le patrimoine culturel

Objectif 9. Accompagner une chasse respectueuse des équilibres

Orientation 9. Accompagner une chasse gestionnaire

Les plus-values environnementales

- Une vocation scientifique affirmée :
 - ✓ mieux connaître les écosystèmes et leur fonctionnement.
 - ✓ évaluer et suivre les effets du changement climatique.
- La préservation de patrimoines exceptionnels garantie pour les générations futures.
- La préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité
- Une valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels aux échelles nationale et internationale

PROJET DE PRESERVATION POUR LE CŒUR	PROJET DE DEVELOPPEMENT POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
ACCOMPAGNER LES FILIERES EXISTANTES ET INCITER A L'INNOVATION POUR UNE RURALITE VIVANTE	
	Orientation 10. Investir l'économie et accompagner les initiatives
	Orientation 11. Soutenir et promouvoir une filière forêt-bois compétitive, moderne et innovante basée sur la transformation et la valorisation locales de la ressource en place
	Orientation 12. Soutenir une agriculture durable
	Orientation 13. Accompagner la structuration d'une filière pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti
	Orientation 14. Mettre en tourisme le territoire
	FAVORISER L'ENGAGEMENT SUR UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE ET RECONNU
	Orientation 15. Accompagner la transition écologique du territoire
	Orientation 16. Favoriser l'aménagement durable du territoire et la qualité du cadre de vie
	Orientation 17. Explorer les paysages
Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national	Orientation 8. Valoriser et partager les patrimoines du Parc national

Les plus-values socio-économiques

- Une contribution aux dynamiques économiques avec un focus sur le développement durable



- Un accompagnement des filières existantes et des filières en lien avec la connaissance
- Une ingénierie technique, administrative et financière pour le montage de projets
- Favoriser de nouveaux modes de coopération.

Villes - Campagn

Cohérence des politiques publiques

Partenariats

Contrats locaux

Travail inter filières

Projets endogènes.
Accueil de porteurs de projets

Effets boule de neige
Parrainage
Droit à l'erreur
Aide au démarrage

Fablab, cluster d'entreprises
École des Arts et métiers de Cluny
Nouveaux usages pour le bois
Pharmacognosie
Sylvothérapie
Bio mimétisme
Economie circulaire

projets
incubateurs

Les plus-values socio-économiques

- **Retrouver la fierté de son territoire, de ses savoirs-faire.**
- **Développer d'une notoriété et l'accueil de nouvelles populations.**
- **Mobiliser des outils techniques et financiers, une ingénierie locale.**
- **Apporter une contribution reconnue aux politiques publiques locales, régionales, nationales et internationales.**

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

La CGT partage l'avis émis par le CESER Grand Est en octobre dernier. Ce parc national est un projet d'avenir et de développement durable qui place la protection de la nature, notamment celle de la forêt feuillue au centre d'un projet territorial. Elle s'associe aux réserves contenues dans l'avis et aux exigences d'un moratoire sur l'exploitation tant de l'ONF que des propriétaires privés de la future réserve intégrale, du refus de voir introduire des essences exogènes...

Quant à la gouvernance du parc, si notre organisation se positionne sur l'avis du CESER Grand Est, elle ne conçoit pas, elle non plus, que la chasse ne relève pas de l'établissement public. Ce sujet est bien trop sensible pour être laissé aux seules mains des chasseurs.

Déclaration de Lou Noirclère, au nom de l'UNEF

Suite à l'intervention très complète de M. Parmentier, que je remercie par ailleurs pour celle-ci, j'aimerais apporter quelques précisions quant à la question de la Chasse qui a été abordée à plusieurs reprises dans cette présentation. Je suis bien sûr conscient de la consultation et de la prise en compte des intérêts et opinions de chacun·e au cours de la création de ce parc, pourtant les éléments apportés au sujet de la chasse rappellent grandement la campagne de communication de rentrée de la FNC "Chasseurs premiers écologistes de France ?" que nous avons eu l'occasion de voir affichée dans de nombreux métros de France. Je m'étonne de la présentation de la chasse comme "une activité de loisir, qui, dans un territoire qui comporte comme loisir que les matchs de foot et les bistrot du coin". Je vais me permettre d'y apporter des éléments factuels, n'en déplaisent à certains au sein de cette assemblée.

Selon les données de la FNC, la France comporte 1,1 million de chasseurs, soit 1,6% de la population française. Il est également important de noter le nombre des autres usagers de la forêt, comme les randonneurs par exemple, estimés à plus de 16 millions de personnes en France (soit près de 25% de la population). Si l'on compare ces chiffres, et que l'on y applique une logique de partage de l'espace public et de la forêt, les chasseurs ne devraient pas être privilégiés dans leur "loisir". De plus, on dénombre en moyenne 170 accidents de chasse par an, dont 20 mortels (moyenne calculée sur 17 ans entre 2000 et 2017).

Bien conscient que ces chiffres transcrivent une situation nationale, et qu'elle s'éloigne quelque peu de la situation locale (3000 chasseurs dans le parc), ces chasseurs ne représentent qu'une minorité de la population. La chasse est donc une activité dangereuse et qui nuit à la tranquillité et à la sécurité des promeneurs, des usagers de la forêt et plus généralement aux habitants des zones rurales.

Je suis par conséquent étonné de la présentation élogieuse que vous nous en avez faite.

D'autre part, le cœur du projet de préservation présente comme objectif d' "accompagner une chasse respectueuse des équilibres" et présente une chasse "gestionnaire". Je souhaiterais également apporter des éléments à cette vision très orientée en faveur de la FNC. En effet, il est à rappeler que la chasse a provoqué la disparition des grands prédateurs (ours, lynx, loups) en France au siècle dernier, avant leur réintroduction. J'aimerais également rappeler que la chasse cause la mort d'environ 30 à 40 millions d'animaux par an sur notre territoire et que la moitié de ceux-ci proviennent d'élevages (15-20 millions d'animaux relâchés pour la chasse chaque année). L'argument de la régulation demeure assez bancal si nous prenons en compte ces chiffres. La France possède la régulation la plus laxiste d'Europe concernant le nombre d'espèce chassable, avec un record de 91 espèces chassables, dont 64 espèces d'oiseaux. Il est à préciser que 20 espèces de ces 64 sont présentes sur les listes d'espèces en danger de l'UICN. Enfin, l'ANCGG (Association nationale des chasseurs de grand gibier) a conclu lors d'une étude de 2009 que le nourrissage et l'égrainage des sangliers est la "première cause de forte densité de sangliers [dans les forêts françaises]". La chasse ne peut, par conséquent, pas prétendre à être gestionnaire de la forêt sans étude scientifique profonde menée sur le territoire concerné et les prédateurs naturels doivent être privilégiés en cas d' "effet de réserve" (concentration de la faune dans les zones protégées).

Pour terminer mon intervention, ma question va porter sur la "réserve intégrale" que vous souhaitez porter dans ce projet de Parc naturel. Je m'interroge en effet sur cette appellation, qui laisse entendre un désengagement total des actions humaines sur cette zone. Hors, la chasse est toujours autorisée sur cette zone, et notamment la chasse à la bécasse. Si ce projet est mené à terme, le maintien de l'appellation "réserve intégrale" est trompeuse et induit en erreur la population concernée par le projet de Parc.

Déclaration de Jacques Cardis, au nom de LPO

Je souscris totalement à l'intervention de Lou Noircière. Néanmoins il me semble que les chiffres annoncés des morts victimes de la chasse sont un peu forts. Je reviens de passer une semaine à Ménigoute, festival international du film animalier. Une association naturaliste affichait dans son stand des chiffres comparatifs des victimes des attentats et des victimes de la chasse: "Depuis 2000, les attentats en France ont tués 254 personnes et la chasse a fait 340 morts. Je vous laisse méditer cette information.

Question: dans un espace vertueux en matière de préservation de l'environnement, comment s'accomoder de la pollution au plomb généré par les cartouches ?

ENVIRONNEMENT ■ Après dix ans d'instruction et de concertation

Un parc national, l'an prochain

Le futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne devrait être officiellement créé par décret l'an prochain. Il sera alors le 11^e parc national français.

Alexandra Caccivio

Le projet s'étend sur deux régions. Le futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne devrait être officiellement créé par décret d'ici à un an – après dix ans d'instruction et de concertation avec les acteurs locaux. Il sera alors le 11^e parc national français. Il sera cependant « le premier et le seul dédié à la forêt », relève Hervé Parmentier, directeur du groupement d'intérêt public (GIP) du futur parc, invité mardi à présenter le projet devant les membres du conseil économique, social et environnemental régional (le Ceser Bourgogne Franche-Comté).

Des arbres de plus de 200 ans

Sur ce territoire de 241.000 hectares, qui couvre 127 communes de Châtillon-sur-Seine au nord-est de Châteauvillain, « 80 % de la forêt est réputée ancienne,



ABOUTISSEMENT. Pour la qualité de son patrimoine, le territoire, qui couvre 127 communes, devrait recevoir le label Parc national l'an prochain. PHOTO FLORIAN SALESSE

c'est-à-dire qu'elle était déjà là à la Révolution française », souligne-t-il. C'est le seul cas, en France, où un aussi grand nombre d'arbres a passé les 200 ans. Cela en fait « un territoire exceptionnel pour la qualité de son patrimoine ».

Aujourd'hui, le GIP – constitué des représentants de l'État, des collectivités locales et de la société civile – a rédigé la charte du parc, qui constitue un vrai « projet de territoire à 15 ans ». Cette

charte – dont la première version en 2012 avait été retoquée par l'État pour son manque d'ambitions écologiques – est soumise à une enquête publique qui a débuté lundi.

Parmi les membres du Ceser, le projet suscite des réactions très diverses... De fait, les règles qui régiront l'activité humaine sont appelées à évoluer, que ce soit en matière de pratiques agricoles, d'activité industrielle ou de chasse. Cela inquiète no-

tamment le Medef et les Jeunes agriculteurs, qui voient dans ces règles « des bâtons dans [leurs] roues ».

Dans un territoire qui, depuis 1872, perd sa population (-10 % entre 2013 et 2018), Hervé Parmentier estime lui que le parc national constitue un label connu à travers l'Europe entière, propre à attirer de nouvelles populations et dynamiser le territoire – ne serait-ce qu'en termes de fréquentation touristique. ■



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr